

Québec, le 6 décembre 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/21-63

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir les courriels avec les pièces-jointes échangés entre les employés du MEESQ concernant la construction d'une nouvelle école secondaire à Laval, de 230 M\$ et pour plus de 2 000 élèves, dans le secteur Pont-Viau/Laval-des-Rapides, pour la période qui s'étend du mois de septembre 2018 au mois de mai 2021.

Le 25 mai 2021, M^{me} Johanne Carrier, de ma direction, a communiqué avec vous, afin d'avoir plus de précisions quant à votre demande. Elle vous a informé qu'un projet de cette envergure génère beaucoup de documentation et qu'il fallait circonscrire celle-ci afin d'être en mesure de la traiter sans nuire aux activités du Ministère. Cette conversation a permis d'établir que vous désirez obtenir les analyses et les approbations, incluant les courriels, concernant la construction de cette école, depuis 2018.

Vous trouverez ci-joint les documents pouvant répondre à votre demande précisée. Toutefois, nous vous informons que certains renseignements ne peuvent vous être transmis étant donné que leur diffusion aurait pour effet de révéler une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux. De plus, d'autres renseignements sont retenus puisqu'ils pourraient causer une perte à l'organisme ou procurer un avantage appréciable à une autre personne. La décision de ne pas vous les rendre accessibles s'appuie sur les articles 14, 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »).

... 2

Nous portons également à votre connaissance que des documents sont, substantiellement, constitués d'analyses, d'avis et de recommandation ou produits pour le conseil des ministres ne peuvent vous être acheminés selon les articles 14, 33, 37, 38 et 39 de la Loi.

Par ailleurs, des renseignements recensés et détenus par le Ministère ont été produits par des architectes et autres firmes ou professionnels ayant collaboré à ce projet ne peuvent vous être communiqués, en application des articles 14, 23 et 24 de la Loi. Vous trouverez en annexe, une reproduction des articles de la Loi mentionnés précédemment.

Enfin, les recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande ont permis de retracer plusieurs documents qui ont été produits par d'autres organismes publics. La diffusion de ces derniers relève davantage de leur compétence. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès des responsables d'accès de ces organismes aux coordonnées suivantes :

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Maître Cynthia Imbeault
Secrétaire générale
Édifce Marie-Fitzbach
1075, rue de l'Amérique-Française
Québec (Québec) G1R 5P8
Tél. : 418 646-1766, poste 7770
Télec. : 418 528-7640
acces.information@sqi.gouv.qc.ca

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL

Maître Stella Duval
Secrétaire générale
955, boulevard Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7S 1M5
Tél. : 450 662-7000, poste 1210
Télec. : 450 625-2042
secretariatgeneral@cslaval.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

Analyse des prévisions de l'effectif scolaire par secteur (secondaire)

Tableau 1

Commission scolaire		Commission scolaire de Laval			
Secteur (nom et numéro)		Super A			
		01-02-04-05			
Evolution de l'effectif scolaire sur 10 ans				423	
		Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2017-2018	==>	1805	2856	74	977
2018-2019	==>	1852	2856	74	930
2019-2020	==>	1951	2856	74	831
2020-2021	==>	2074	2856	74	708
2021-2022	==>	2181	2856	74	601
2022-2023	==>	2298	2856	74	484
2023-2024	==>	2363	2856	74	419
2024-2025	==>	2355	2856	74	427
2025-2026	==>	2349	2856	74	433
2026-2027	==>	2323	2856	74	459
2027-2028	==>	2275	2856	74	507

Tableau 2

Secteur (nom et numéro)		Super B			
		06-07-8A-8B			
Evolution de l'effectif scolaire sur 10 ans				795	
		Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2017-2018	==>	2361	2034	30	-357
2018-2019	==>	2453	2034	30	-449
2019-2020	==>	2590	2034	30	-586
2020-2021	==>	2729	2034	30	-725
2021-2022	==>	2893	2034	30	-889
2022-2023	==>	2980	2034	30	-976
2023-2024	==>	3054	2034	30	-1050
2024-2025	==>	3072	2034	30	-1068
2025-2026	==>	3101	2034	30	-1097
2026-2027	==>	3154	2034	30	-1150
2027-2028	==>	3248	2034	30	-1244

Tableau 3

Secteur (nom et numéro)		Super C + F			
		09-10-11-21-17-18			
Evolution de l'effectif scolaire sur 10 ans				1360	
		Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2017-2018	==>	3369	3432	78	-15
2018-2019	==>	3489	3432	78	-135
2019-2020	==>	3643	3432	78	-289
2020-2021	==>	3943	3432	78	-589
2021-2022	==>	4199	3432	78	-845
2022-2023	==>	4463	3432	78	-1109
2023-2024	==>	4608	3432	78	-1254
2024-2025	==>	4741	3432	78	-1387
2025-2026	==>	4738	3432	78	-1384
2026-2027	==>	4810	3432	78	-1456
2027-2028	==>	4849	3432	78	-1495

Tableau 4

Commission scolaire		Commission scolaire de Laval			
Secteur (nom et numéro)		Super D			
		12-13			
Evolution de l'effectif scolaire sur 10 ans				306	
		Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2017-2018	==>	1932	1765	56	-223
2018-2019	==>	1913	1765	56	-204
2019-2020	==>	1938	1765	56	-229
2020-2021	==>	1972	1765	56	-263
2021-2022	==>	2048	1765	56	-339
2022-2023	==>	2085	1765	56	-376
2023-2024	==>	2158	1765	56	-449
2024-2025	==>	2165	1765	56	-456
2025-2026	==>	2217	1765	56	-508
2026-2027	==>	2239	1765	56	-530
2027-2028	==>	2219	1765	56	-510

Tableau 5

Secteur (nom et numéro)		Super E + 14			
		15-16-26-14			
Evolution de l'effectif scolaire sur 10 ans				180	
		Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2017-2018	==>	4166	3584	174	-756
2018-2019	==>	4246	3584	174	-836
2019-2020	==>	4388	3584	174	-978
2020-2021	==>	4519	3584	174	-1109
2021-2022	==>	4661	3584	174	-1251
2022-2023	==>	4743	3584	174	-1333
2023-2024	==>	4808	3584	174	-1398
2024-2025	==>	4747	3584	174	-1337
2025-2026	==>	4668	3584	174	-1258
2026-2027	==>	4554	3584	174	-1144
2027-2028	==>	4426	3584	174	-1016

Tableau 6

Secteur (nom et numéro)		?			
		?			
Evolution de l'effectif scolaire sur 10 ans				0	
		Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2017-2018	==>	0	0	0	0
2018-2019	==>	0	0	0	0
2019-2020	==>	0	0	0	0
2020-2021	==>	0	0	0	0
2021-2022	==>	0	0	0	0
2022-2023	==>	0	0	0	0
2023-2024	==>	0	0	0	0
2024-2025	==>	0	0	0	0
2025-2026	==>	0	0	0	0
2026-2027	==>	0	0	0	0
2027-2028	==>	0	0	0	0

Analyse des prévisions de l'effectif scolaire pour tout le territoire de la Commission scolaire (secondaire)

Tableau 1

Commission scolaire

Commission scolaire de Laval

évolution de l'effectif scolaire sur 10 ans: 3086

	Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2017-2018 ==>	13693	13671	412	-434
2018-2019 ==>	14030	13671	412	-771
2019-2020 ==>	14592	13671	412	-1333
2020-2021 ==>	15321	13671	412	-2062
2021-2022 ==>	16072	13671	412	-2813
2022-2023 ==>	16663	13671	412	-3404
2023-2024 ==>	17089	13671	412	-3830
2024-2025 ==>	17178	13671	412	-3919
2025-2026 ==>	17172	13671	412	-3913
2026-2027 ==>	17179	13671	412	-3920
2027-2028 ==>	17116	13671	412	-3857

	NOM DE L'ÉCOLE	ADRESSE	SUPERFICIE (m ²)	INDICE IEG	CAPACITÉ D'ACCUEIL	NOMBRE D'ÉLÈVES PONDÉRÉS AU 2017-09-30	Déficit/Surplus PLACES ÉLÈVES	NOMBRE D'ÉLÈVES PONDÉRÉS AU 2018-09-30	Déficit/Surplus PLACES ÉLÈVES
113	Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval (CQPEL)	705, chemin du Trait-Carré, Laval, H7N 1B3	7326	E	760	419	341	368	392
021	Pavillon Latour	234, Boul. Sainte-Rose, Laval, H7L_1L6			160				
102-103	Curé-Antoine-Labelle	216, boul. Marc-Aurèle-Fortin, Sainte-Rose H7L 1Z5	34770	E	2858	2375	483	2478	380
150	École d'éducation internationale de Laval (ÉÉIL)	5075, chemin du Souvenir Ouest, Chomedey H7W 1E1	17057		1595	1551	44	1537	58
108	Georges-Vanier	3995, boul. Lévesque Est, Saint-Vincent-de-Paul H7E 2R3	25440	D	1748	1048	700	1055	693
105	Horizon Jeunesse	155, boul. Sainte-Rose Est, Auteuil H7H 1P2	15552	D	1144	1147	(3)	1175	(31)
107	Leblanc	1750, montée Masson, Duvernay H7E 4P2	28404	E	1834	1124	710	1190	644
106	L'Odyssée-des-Jeunes	4600, rue Cyrille-Delage, Laval H7K 2S4	10784	D	1025	862	163	928	97
114	Mont-de-La Salle	125, boul. des Prairies, Laval-des-Rapides H7N 2T6	19487	E	1984	1759	225	1855	129
100	Poly-Jeunesse	3578, boul. Sainte-Rose, Fabreville H7P 4K6	20441	E	1697	1649	48	1650	47
120	Saint-Martin	4055, boul. Saint-Martin Ouest, Chomedey H7T 1B7	11202	E	1023	926	97	1021	2
119	Saint-Maxime	3680, boul. Lévesque Ouest, Chomedey H7V 1E8	25034	E	1800	1288	512	1311	489
		TOTAL:	215497		17628	14148	3320	14568	2900

Québec, le 21 juin 2019

Madame Louise Lortie
Présidente
Commission scolaire de Laval
955, boulevard Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7S 1M5

Madame la Présidente,

Conformément au Plan québécois des infrastructures 2019-2029 et aux règles budgétaires d'investissements 2018-2019 à 2020-2021 en vigueur, je vous informe qu'une aide financière de 2 000 000 \$ est accordée à votre commission scolaire pour soutenir la réalisation du dossier d'opportunité du projet de construction d'une école secondaire à Laval. Ce projet est assujéti à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.

La Direction générale des infrastructures du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur vous transmettra prochainement une convention d'aide financière qui comportera les conditions à respecter afin que le gouvernement procède au versement de cette somme.

Enfin, si vous avez l'intention de faire une annonce publique, je vous rappelle que vous devez en informer la Direction des communications du Ministère en écrivant au dc@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

c. c. M. Eric Girard, ministre responsable de la région de Laval

Commission scolaire de Laval (CS 831)

	HISTORIQUE DE L'EFFECTIF (élèves)				
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 (p)
Maternelle 4 ans	85	65	98	107	129
Maternelle 5 ans	3774	3713	3797	3652	3721
Sous-total	3859	3778	3895	3759	3850
Primaire 1	3912	3949	3878	3938	3799
Primaire 2	3784	3955	4023	3981	4067
Primaire 3	3591	3775	3981	4120	4028
Primaire 4	3529	3623	3934	4166	4265
Primaire 5	3370	3571	3642	3945	4139
Primaire 6	3248	3303	3569	3678	3942
Sous-total	21434	22176	23027	23828	24240
MATERNELLE ET PRIMAIRE	25293	25954	26922	27587	28090
Variation en %	.	2,61	3,73	2,47	1,82
Variation cummulative en %	.	2,61	6,44	9,07	11,06

Source: MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Prévisions d'effectifs, mars 2019.

Compilation : MEES, DGI, DCI.

(p): les données 2018-2019 sont provisoires.

Capacités d'accueil des immeubles
Commission scolaire de Laval (CS 831)

		Année scolaire										
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Indicateur	Détail											
Prévision de clientèle brute		13 924	14 511	15 290	15 993	16 543	16 980	17 088	17 108	17 085	17 012	16 986
Estimation de élèves fréquentant une autre CS		287	299	311	326	339	350	357	362	365	368	369
Élèves fréquentant une école à mandat		- 126	- 133	- 141	- 148	- 153	- 155	- 153	- 155	- 156	- 155	- 159
Élèves fréquentant une école particulière	
Effectif estimé	1-Classe régulière	8 817	9 196	9 684	10 125	10 480	10 788	10 895	10 912	10 912	10 873	10 852
	2-Classe intégrée	3 122	3 252	3 404	3 559	3 677	3 782	3 799	3 804	3 787	3 757	3 744
	3-Classe EHDAA	1 761	1 832	1 938	2 031	2 090	2 116	2 109	2 102	2 096	2 090	2 085
	4-Classe accueil et francisation	384	398	434	456	482	489	489	496	499	505	515
	9-Total	14 085	14 677	15 460	16 171	16 729	17 175	17 292	17 315	17 294	17 225	17 196
Effectif pondéré	1-Classe régulière	8 404	8 772	9 241	9 659	9 982	10 265	10 356	10 368	10 376	10 334	10 316
	2-Classe intégrée	3 633	3 781	3 960	4 136	4 270	4 387	4 406	4 409	4 388	4 353	4 335
	3-Classe EHDAA	3 778	3 925	4 136	4 336	4 452	4 514	4 494	4 473	4 444	4 420	4 401
	4-Classe accueil et francisation	655	679	741	778	823	833	833	846	852	861	878
	9-Total	16 470	17 157	18 078	18 908	19 527	19 999	20 089	20 096	20 060	19 968	19 930
Capacité des bâtiments en activité	831021 - Latour, pavillon	174	174	174	174	174	174	174	174	174	174	174
	831093 - CQPEL	638	638	638	638	638	638	638	638	638	638	638
	831100 - Poly-Jeunesse	1 624	1 624	1 624	1 624	1 624	1 624	1 624	1 624	1 624	1 624	1 624
	831102 - Curé-Antoine-Labelle	2 610	2 610	2 610	2 610	2 610	2 610	2 610	2 610	2 610	2 610	2 610
	831105 - Horizon-Jeunesse	1 189	1 189	1 189	1 189	1 189	1 189	1 189	1 189	1 189	1 189	1 189
	831106 - L'Odyssée-des-Jeunes	1 026	1 026	1 026	1 026	1 026	1 026	1 026	1 026	1 026	1 026	1 026
	831107 - Leblanc	1 914	1 914	1 914	1 914	1 914	1 914	1 914	1 914	1 914	1 914	1 914
	831108 - Georges-Vanier	1 660	1 660	1 660	1 660	1 660	1 660	1 660	1 660	1 660	1 660	1 660
	831114 - Mont-de-La Salle	2 059	2 059	2 059	2 059	2 059	2 059	2 059	2 059	2 059	2 059	2 059
	831119 - Saint-Maxime	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682
	831120 - Saint-Martin	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972	972
	831121 - Éducation internationale de Laval	1 512	1 512	1 512	1 512	1 512	1 512	1 512	1 512	1 512	1 512	1 512
	Total : capacité d'accueil à 100%	17 060	17 060	17 060	17 060	17 060	17 060	17 060	17 060	17 060	17 060	17 060
	Total : capacité d'accueil à 85%	14 501	14 501	14 501	14 501	14 501	14 501	14 501	14 501	14 501	14 501	14 501
Ajout d'espace - projet non majeur	831094 - Édifice Cunard (construction)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Total : capacité d'accueil à 100%	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Total : capacité d'accueil à 85%	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700
Ajout d'espace - projet majeur	831XX1 - Construction d'une école secondaire (Construction- Projet majeur 100%) (construction)	2 150	2 150	2 150	2 150	2 150	2 150	2 150
	Total : capacité d'accueil à 100%	2 150	2 150	2 150	2 150	2 150	2 150	2 150
Capacité d'accueil globale utilisée aux fins de l'analyse		14 501	14 501	14 501	14 501	18 351	18 351	18 351	18 351	18 351	18 351	18 351
Besoin / surplus d'espace		-1 969	-2 656	-3 577	-4 407	-1 176	-1 648	-1 738	-1 745	-1 709	-1 617	-1 579

Capacités d'accueil des immeubles
Commission scolaire de Laval (CS 831)

		Année scolaire										
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Indicateur	Détail											

Source : MEES, TSEP, DGI, DCI, Évaluation des capacités d'accueil, données au 10 janvier 2020.

Notes : Seuls les immeubles présentés sont utilisés dans le calcul de l'ajout d'espace.

1. La capacité des projets majeurs de construction, pilotés par la Direction de la gouvernance et des projets majeurs, ne nécessite pas d'ajustement à 85%.

De : [Isabelle Picard](mailto:Isabelle.Picard@cs.laval.gc.ca)
A : DQuirion@cslaval.qc.ca; ViLarouche@cslaval.qc.ca
Cc : [Alain Boisvert](mailto:Alain.Boisvert@cs.laval.gc.ca); [Bernard Neault](mailto:Bernard.Neault@cs.laval.gc.ca); [Claude Soucy](mailto:Claude.Soucy@cs.laval.gc.ca); [Geneviève Turcotte](mailto:Genevieve.Turcotte@cs.laval.gc.ca)
Objet : RE: Données statistiques pour le dossier d'affaires
Date : 22 janvier 2020 15:51:45
Pièces jointes : [CS831_01_MEES_tableaux_DA_20200122.XLSX](#)



Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une nouvelle version du document **CS###_01_MEES_tableaux_DA**, dans laquelle l'inventaire des écoles a été ajouté. Aucune modification n'a été apportée dans les autres feuilles du document.

Précisions sur l'inventaire des écoles :

Globalement, vous noterez des différences entre ces tableaux et les gabarits de Claude Soucy. Ces modifications ont été discutées avec Mme Soucy. Vous noterez aussi que pour quelques éléments, vous avez des ajustements manuels à faire. Voici le détail :

- Nous avons séparé le primaire du secondaire et de la FP/FGA pour des raisons pratiques, parce que certaines colonnes différaient d'un niveau ou type de formation à l'autre.
- Les élèves du PFAE sont déjà comptés dans l'effectif scolaire du secondaire et il n'y a pas de bâtiments dédiés au PFAE, alors nous n'avons pas produit de tableau spécifique au PFAE.
- Les bâtiments sont présentés par territoire d'analyse (et non par secteur).
- L'indice de vétusté a été remplacé par la cote d'état du bâtiment, avec légende qui explique la signification de la cote.
- Pour la prévision d'effectif totale et la prévision d'effectif totale pondérée, seulement les totaux par territoire d'analyse et pour l'ensemble de la CS sont présentés (pas le détail par bâtiment).
- **Vous devrez ajouter l'information sur les modulaires**, en insérant des lignes aux endroits appropriés. Prenez note cependant que l'effectif scolaire est déjà complet. Les lignes de modulaires ne devraient contenir aucun chiffre dans la colonne d'effectif scolaire.
- Vous remarquerez que les tableaux débutent avec des lignes qui ne sont pas reliées à un secteur particulier. Pour les lignes qui ne correspondent pas à des bâtiments qui sont la propriété de la CS, et pour les lignes qui correspondent à des écoles à mandat régional, c'est voulu et ça doit rester ainsi. Par contre, il est possible qu'un petit nombre de ces lignes correspondent à des bâtiments qui n'ont tout simplement pas pu être reliés automatiquement à un territoire. **Vous pourrez déplacer ces lignes pour les insérer dans le bon territoire.** Mais attention : **Il vous faudra alors mettre une formule pour que le total de l'effectif scolaire du territoire en question soit ajusté.**
- Les sources de données de chaque tableau sont indiquées directement sous les tableaux.

Si vous avez des questions ou commentaires sur ces données, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Pour les questions plus générales sur les DA, vous pouvez communiquer avec Claude Soucy.

Au plaisir,

Isabelle Picard

Conseillère aux projets majeurs d'infrastructures

Direction de la gouvernance des projets d'infrastructures

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, aile Jacques-Parizeau, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5E6
418-644-2525, poste 2675

De : Isabelle Picard

Envoyé : 18 janvier 2020 17:09

À : DQuirion@cslaval.qc.ca; ViLarouche@cslaval.qc.ca

Cc : Alain Boisvert <Alain.Boisvert@education.gouv.qc.ca>; Bernard Neault <Bernard.Neault@education.gouv.qc.ca>; Claude Soucy <csoucy@sqi.gouv.qc.ca>; Geneviève Turcotte <Genevieve.Turcotte@education.gouv.qc.ca>

Objet : Données statistiques pour le dossier d'affaires

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint des données pour votre dossier d'affaires (DA).

Documents :

CS###_01_MEES_tableaux_DA :

Contient :

- Historique de l'effectif au primaire et au secondaire
- Préviation de l'effectif
- Capacité d'accueil de la CS
- Capacité d'accueil des secteurs visés

À venir en début de semaine :

- Inventaire des écoles

CS###_02-Tableau_conciliation_Projet majeur :

Ce document explique les écarts entre les données de la fiche d'avant-projet et celles du DA. Après discussion avec Claude Soucy, ce tableau se retrouvera intégralement en annexe. Dans le texte de votre DA, quand il vous est demandé d'expliquer les écarts avec la fiche d'avant-projet (notamment en 1.2.1 et en 1.2.2), il vous suffira de référer à ces tableaux.

CS###_03-Tertr_S_2020_01_10 :

Vous pourrez utiliser ce document comme référence pour détailler la liste des projets autorisés, avec année scolaire de mise en service prévue et capacité d'accueil, quand c'est requis dans le texte.

Précisions :

Historique :

- Il n'a pas été possible d'inclure les élèves pondérés dans l'effectif. Ce calcul est nouveau et l'appliquer aux années passées serait très complexe et demanderait au bas mot 3 semaines de travail, sans garantir un résultat probant.
- Les sources d'informations des données de l'historique sont indiquées directement dans le document.

Inventaire des écoles :

- Comme mentionné plus haut, sera livré en début de semaine.
- L'information sur les modulaires sera à ajouter par les CS, mais les autres informations seront fournies par le MEES dans un tableau déjà mis en forme.

Prévisions de l'effectif :

- Notez que pour le primaire, le MEES travaille avec des prévisions sur 5 ans et non sur 10 ans. Claude Soucy a été informée de ce changement par rapport à l'information demandée initialement.
- Les sources des données sont indiquées directement dans le document.

Capacité d'accueil de la CS et Capacité d'accueil du secteur visé :

- Les données proviennent des tableaux de conciliation (CS###_02-Tableau_conciliation_Projet majeur) et les sources de données sont indiquées dans ce document.

Historique VS Prévisions :

- Le tableau d'historique et le tableau de prévision contiennent tous deux l'année scolaire 2018-2019, mais avec des chiffres différents. Ces différences seront expliquées dans le tableau d'inventaire des écoles.

Programme de besoins :

- Ce tableau ne peut pas être complété pour l'instant, mais il le sera dès que possible. Claude Soucy en a été informée.

Transmission du DA à Claude Soucy :

Notez qu'il est important de transmettre une première version de votre DA à Claude Soucy le 24 janvier comme convenu. Cette dernière nous a confirmé qu'elle préfère recevoir une première version incomplète plutôt que de ne rien recevoir. Vous identifierez alors les sections à compléter de façon claire, par exemple en surlignant en jaune.

N'hésitez pas à communiquer avec moi ou avec Claude Soucy pour toute question.

Isabelle Picard

Conseillère aux projets majeurs d'infrastructures

Direction de la gouvernance des projets d'infrastructures

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, aile Jacques-Parizeau, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5E6

418-644-2525, poste 2675

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Commission scolaire de Laval (CS 831)

Inventaire des bâtiments de la commission scolaire à la maternelle et au primaire en 2018-2019

Statut du bâtiment	Territoire d'analyse	Code-bâtiment	Nom du bâtiment	Année de construction	Superficie	Classes disponibles	Cote d'état du bâtiment	Effectif scolaire (p)	Prévision de l'effectif totale	Prévision de l'effectif totale pondérée	École ayant un mandat régional¹
Entente MEES-MSSS		831851	Mosaïque, pavillon 2, de la		0	
		831852	Mosaïque, pavillon 1, de la		0	
Propriété de la cs		831015	Jean-Piaget	1959	4 710	.	B	66	.	.	E
		831096	Nouvelle école primaire à Laval (secteur LDR)	2018	5 426	.	A	.	.	.	
		831111	Saint-Gilles, pavillon 3	1957	2 616	.	E	53	.	.	C
	831P01				.	160		3 632	3 469	3 822	
		831016	L'Aquarelle	1998	2 999	14	C	394	.	.	
		831017	L'Envolée	1995	3 848	21	C	512	.	.	
		831019	Le Baluchon	1960	2 299	11	E	240	.	.	
		831020	Demers	1956	3 059	13	E	394	.	.	
		831023	Du Parc	1957	2 401	12	E	323	.	.	
		831024	Arthur-Buies, édifice	1998	2 510	14	A	170	.	.	
		831025	Des Cardinaux	2002	4 259	21	B	561	.	.	
		831065	Équinoxe, de l'	2012	5 437	28	B	685	.	.	
		831101	Villemaire	1910	4 833	26	E	353	.	.	
	831P02				.	194		4 652	4 818	5 142	
		831001	Raymond, pavillon nord	1949	2 097	8	E	161	.	.	
		831002	Raymond, pavillon sud	1954	3 316	14	E	346	.	.	
		831003	Fleur-de-Vie	1958	2 200	11	E	270	.	.	
		831004	Fleur-de-Vie, pavillon A	1954	1 026	6	E	116	.	.	
		831005	Fleur-de-Vie, pavillon B	1957	1 093	6	D	62	.	.	
		831006	Étincelle, l'	1957	1 182	5	E	159	.	.	
		831007	La Source	1962	2 989	13	E	316	.	.	
		831008	Orée-des-Bois, édifice 1, l'	1968	2 730	15	E	360	.	.	
		831009	Des Cèdres	1958	5 083	24	E	577	.	.	
		831010	Coeur-Soleil	1962	3 497	14	E	375	.	.	
		831011	Coeur-Soleil (préscolaire)	1967	282	2	E	.	.	.	
		831012	Pépin	1965	2 799	14	D	378	.	.	
		831013	Le Petit-Prince	1971	4 179	21	E	468	.	.	
		831014	Marc-Aurèle-Fortin	1970	4 007	20	E	585	.	.	
		831066	Orée-des-Bois, édifice 2, l'	2015	4 300	21	A	479	.	.	
	831P03				.	172		4 334	4 596	5 642	
		831052	Avenir, de l'	2012	5 844	28	B	784	.	.	
		831074	Saint-Norbert	1956	4 325	23	E	725	.	.	
		831077	Les Quatre-Vents, édifice 1	1965	3 423	15	E	410	.	.	
		831078	Les Quatre-Vents, édifice 2	1962	1 776	12	E	203	.	.	
		831079	Le Tandem, pavillon 1	1953	2 269	9	E	237	.	.	
		831081	Le Tandem, pavillon 2	1928	2 916	14	E	451	.	.	
		831082	L'Harmonie	1960	3 363	17	E	461	.	.	
		831083	Saint-Paul, édifice 1	1962	6 443	35	E	672	.	.	
		831118	Saint-Paul, édifice 2	1954	4 039	19	E	391	.	.	
	831P04				.	111		2 531	2 519	2 655	
		831084	Pierre-Laporte	1970	3 513	18	E	402	.	.	
		831085	Jean-Lemonde	1970	5 790	28	D	606	.	.	
		831086	Paul-VI	1965	2 606	15	E	322	.	.	
		831087	Sainte-Dorothée	1924	3 330	14	E	352	.	.	
		831088	Les Trois-Soleils, pavillon 1	1954	1 061	5	E	189	.	.	
		831089	Les Trois-Soleils, pavillon 2	1961	2 097	8	E	221	.	.	
		831122	Saint-François	1962	4 383	23	E	439	.	.	
	831P05				.	244		4 877	4 845	5 896	
		831053	J.-Jean-Joubert	1965	2 721	9	E	203	.	.	C
		831054	Saint-Julien	1964	3 392	10	E	167	.	.	
		831055	Saint-Gilles, pavillon 1	1956	3 031	5	E	161	.	.	C
		831058	Coursol	1965	2 763	16	E	375	.	.	
		831059	Arc-en-ciel, pavillon 2, de l'	1960	2 562	13	E	290	.	.	
		831062	Arc-en-ciel, pavillon 1, de l'	1959	4 105	21	E	415	.	.	
		831063	Léon-Guilbault, édifice 3	1956	1 882	8	E	193	.	.	
		831064	Léon-Guilbault, édifice 1	1967	3 134	16	E	400	.	.	
		831068	Simon-Vanier	1969	3 812	17	E	359	.	.	
		831069	Sainte-Marguerite	1958	4 149	22	E	474	.	.	
		831110	Saint-Gilles, pavillon 2	1960	5 652	15	E	505	.	.	C
		831112	Eurêka	1962	6 798	37	E	606	.	.	
		831113	Centre administratif, édifice 3	1954	2 658	15	E	.	.	.	
		831117	Marcel-Vaillancourt	1961	6 549	32	E	604	.	.	
		831143	Léon-Guilbault, édifice 2	1953	1 451	8	E	125	.	.	
	831P06				.	90		2 033	2 129	2 263	

Statut du bâtiment	Territoire d'analyse	Code-bâtiment	Nom du bâtiment	Année de construction	Superficie	Classes disponibles	Cote d'état du bâtiment	Effectif scolaire (p)	Prévision de l'effectif totale	Prévision de l'effectif totale pondérée	École ayant un mandat régional ¹
		831037	Hébert	1959	3 337	20	E	412	.	.	
		831038	Fleur-Soleil	1958	4 033	23	E	493	.	.	
		831039	L'Escalé	1961	1 955	11	E	340	.	.	
		831040	Notre-Dame-du-Sourire	1961	1 976	8	E	214	.	.	
		831091	Val-des-Ruisseaux, de	2017	5 437	28	A	574	.	.	
		831P07			.	85		2 153	1 984	2 116	
		831042	Jean-XXIII	1960	2 932	14	E	321	.	.	
		831043	L'Envol	1960	2 601	12	D	291	.	.	
		831044	Du Bois-Joli	1965	2 642	14	E	416	.	.	
		831045	Val-des-Arbres	1968	2 591	11	E	376	.	.	
		831047	Édifice Saint-Charles	1959	2 586	14	E	314	.	.	
		831049	Des Ormeaux	1965	3 259	20	E	435	.	.	
		831P08			.	169		3 759	3 659	4 097	
		831027	Le Sentier	1964	4 198	19	E	525	.	.	
		831028	Charles-Bruneau	1993	4 245	21	D	565	.	.	
		831029	Les Explorateurs, préscolaire	1966	282	2	E	45	.	.	
		831030	Les Explorateurs	1951	3 190	16	E	441	.	.	
		831031	Les Explorateurs Annexe	1953	1 612	4	E	65	.	.	
		831032	Paul-Comtois	1966	2 791	15	E	380	.	.	
		831033	Père-Vimont	1961	4 478	25	E	591	.	.	
		831034	Sainte-Béatrice	1959	4 843	24	E	699	.	.	
		831035	Alfred-Pellan	1966	2 085	10	E	292	.	.	
		831036	Pavillon Ulric-Debien	1964	1 683	9	D	156	.	.	
		831067	Nouvelle école primaire Vimont-Auteuil	2018	4 390	24	A	.	.	.	
Total de la CS					.	1 225		28 090	28 019	31 633	

Sources: MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2019.

MEES, TSEP, DGI, DCI, Évaluation des capacités d'accueil, données au 10 janvier 2020.

MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Prévisions d'effectifs, mars 2019.

Compilation : MEES, DGI, DCI.

Cote d'état : A-Très bon, B-Bon, C-Satisfaisant, D-Mauvais, E-Très mauvais

(p): les données 2018-2019 sont provisoires.

1: La capacité des superficies occupées par le mandat régional est soustraite du bâtiment. E= L'immeuble est dédié au mandat régional. C= Des classes sont dédiées au mandat régional.

Les superficies indiquées dans le tableau sont les superficies permanentes et temporaires. Il vous faudra ajouter les modulaires.

Commission scolaire de Laval (CS 831) - Capacité d'accueil de la CS, pour le DA du projet majeur à Laval

Capacité d'accueil de la CSDL, pour l'ensemble du territoire, en considérant seulement les bâtiments existants

Année scolaire	Prévision de l'effectif totale pondérée, secondaire	Capacité d'accueil théorique de l'existant, secondaire	Capacité d'accueil ajustée de l'existant (85%)	Surplus (Déficit)
2018-2019	16470	17060	14501	(1969)
2019-2020	17157	17060	14501	(2656)
2020-2021	18078	17060	14501	(3577)
2021-2022	18908	17060	14501	(4407)
2022-2023	19527	17060	14501	(5026)
2023-2024	19999	17060	14501	(5498)
2024-2025	20089	17060	14501	(5588)
2025-2026	20096	17060	14501	(5595)
2026-2027	20060	17060	14501	(5559)
2027-2028	19968	17060	14501	(5467)
2028-2029	19930	17060	14501	(5429)

Capacité d'accueil de la CSDL, pour l'ensemble du territoire, en considérant les bâtiments existants et en ajoutant les projets autorisés à l'année prévue de mise en service, à l'exclusion du projet qui fait l'objet du présent dossier d'affaires

Année scolaire	Surplus (déficit), bâtiments existants	831094 - Édifice Cunard (construction), ajustée à 85%	Surplus (Déficit)
2018-2019	(1969)		(1969)
2019-2020	(2656)		(2656)
2020-2021	(3577)		(3577)
2021-2022	(4407)		(4407)
2022-2023	(5026)	1700	(3326)
2023-2024	(5498)	1700	(3798)
2024-2025	(5588)	1700	(3888)
2025-2026	(5595)	1700	(3895)
2026-2027	(5559)	1700	(3859)
2027-2028	(5467)	1700	(3767)
2028-2029	(5429)	1700	(3729)

Note: La capacité des projets majeurs de construction, pilotés par la Direction de la gouvernance et des projets majeurs, ne nécessite pas d'ajustement à 85%.

Source : MEES, TSEP, DGI, DCI, Évaluation des capacités d'accueil, données au 10 janvier 2020.

Commission scolaire de Laval (CS 831) - Capacité d'accueil de la CS, pour le DA du projet majeur à Laval

Capacité d'accueil de la CSDL, pour l'ensemble du territoire, en considérant seulement les bâtiments existants

Année scolaire	Prévision de l'effectif totale pondérée, secondaire	Capacité d'accueil théorique de l'existant, secondaire	Capacité d'accueil ajustée de l'existant (85%)	Surplus (Déficit)
2018-2019	16470	17060	14501	(1969)
2019-2020	17157	17060	14501	(2656)
2020-2021	18078	17060	14501	(3577)
2021-2022	18908	17060	14501	(4407)
2022-2023	19527	17060	14501	(5026)
2023-2024	19999	17060	14501	(5498)
2024-2025	20089	17060	14501	(5588)
2025-2026	20096	17060	14501	(5595)
2026-2027	20060	17060	14501	(5559)
2027-2028	19968	17060	14501	(5467)
2028-2029	19930	17060	14501	(5429)

Capacité d'accueil de la CSDL, pour l'ensemble du territoire, en considérant les bâtiments existants et en ajoutant les projets autorisés à l'année prévue de mise en service

Année scolaire	Surplus (déficit), bâtiments existants	831094 - Édifice Cunard (construction), ajustée à 85%	Surplus (Déficit) excluant le projet du présent dossier d'affaires	Capacité d'accueil du projet du présent dossier d'affaires, Laval (Construction-Projet majeur 100%)	Surplus (déficit) incluant le projet du présent dossier d'affaires
2018-2019	(1969)		(1969)		(1969)
2019-2020	(2656)		(2656)		(2656)
2020-2021	(3577)		(3577)		(3577)
2021-2022	(4407)		(4407)		(4407)
2022-2023	(5026)	1700	(3326)	2150	(1176)
2023-2024	(5498)	1700	(3798)	2150	(1648)
2024-2025	(5588)	1700	(3888)	2150	(1738)
2025-2026	(5595)	1700	(3895)	2150	(1745)
2026-2027	(5559)	1700	(3859)	2150	(1709)
2027-2028	(5467)	1700	(3767)	2150	(1617)
2028-2029	(5429)	1700	(3729)	2150	(1579)

Note: La capacité des projets majeurs de construction, pilotés par la Direction de la gouvernance et des projets majeurs, ne nécessite pas d'ajustement à 85%.

Source : MEES, TSEP, DGI, DCI, Évaluation des capacités d'accueil, données au 10 janvier 2020.

Comparaison du nombre de surfaces sportives
 Entre gymnase double 24 X 34 m, double 28 X 34 m et triple 24 X 51 m

		Standards recherchés				Gymn.double 24 X 34 (816 m2)				Gymn.double 28 X 34 (952 m2)				Gymn.triple 24 X 51 (1224 m2)				Total	Total	Écart			
						2 plateaux 17 X 24				2 plateaux 17 X 28				3 plateaux 17 X 24				(3) 28 X 34	(2) 24 X 34				
Discipline	degré	dimension		marge		nb	dimension		marge		nb	dimension		marge		nb	dimension		marge				
		lat.	arr.	lat.	arr.		lat.	arr.	lat.	arr.		lat.	arr.	lat.	arr.								
Basketball	C	15 X 28	2	2	1	15 X 28	4,5	3	1	15 X 28	6,5	3	1	15 X 28	4,5	3	(1)	3	3				
Mini-basket	C	12 X 22	1	1	2	13 X 22	2	1	2	14 X 24	1,5	2	3	13 X 22	2	1		6	7	+1			
Volleyball	C	9 X 18	5	8	1	9 X 18	7,5	8	1	9 X 18	9,5	8	1	9 X 18	7,5	8	(1)	3	3				
	R	9 X 18	3	3	2	9 X 18	4	3	2	9 X 18	5	3	3	9 X 18	4	3		6	7	+1			
Badminton	R	6,1 X 13,4	1,2	1,5	6	6,1 X 13,4	1,4	1,8	6	6,1 X 13,4	2,4	1,8	9	6,1 X 13,4	1,4	1,8		18	21	+3			
	C		2	2																			
Multi	C	20 X 40	2	2									1	20 x 40	2	5,5	(2)	0	1	+1			
	R	20 X 30	2	2	1	20 X 30	2	2	1	25 X 30	1,5	2						3	2	-1			
Mini-multi	R	15 X 20	1	2	2	15 X 20	1	2	2	14 X 24	1,5	2	3	15 X 20	1	2		6	7	+1			
Tennis	C	11 X 23,8	3,7	6,4									1	11 X 23,8	6,5	13,6					1	+1	
	R		3	5,5	1	11 X 23,8	6,5	5,1	1	11 X 23,8	8,5	5,1						3	2	-1			
Remarques:																							
1- N'utilise que 2 plateaux, dont 1 autre demeure libre.																							
2- Surface réglementaire pour handball, intercross, tchoukball et hockey gazon intérieur.																							

Analyse types de sports vs les types de gymnases

Sommaire **nombre de surfaces de jeu** possible

Dimension Gymnase	Basketball		Mini-basket		Volleyball		Mini-volley		Badminton		Tennis		Tennis			Hockeyball		Netball		Handball		Futsal		Frisbee		Intercross Hockey gazon	
	R	C	R	C	R	C	R	C	R	C	R	C	3/4 R	1/2 R	Deck R	R	C	R	C	R	C	R	C	5-5 R	4-4 R	Tchoukball R	Kinball R
simple 19 X 32	1	1	1	1	1	0	3	3	4	3	0	0	1	4	4	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0
double 24 X 34	1	1	2	2*	2	1	4	4	6	3*	1*	0	3*	6	6	2	1	1*	0	1	0	1	1	0	1	0	1
double 28 X 34	2	1	2	2	2	1	6	4	6	3*	1*	0	3*	8	8	2	1	1*	0	1	0	1	1	0	1	0	1
triple 24 X 51	1**	1**	3	3*	3	1**	6	6	9	3**	1**	1	3**	9	9	3	1**	1	1	1**	1	1**	1**	0	1**	1	1**
triple 34 X 36	1**	1**	3	1**	2**	1**	3**	3**	6	3**	1**	1*	3**	6	6	1**	1**	1	1*	1**	0	1**	1**	0	1**	0	1**
triple 27 X 45	1	1	3	3*	3	1	3**	3**	3**	3**	1**	1	3*	12	6	3	1	1	1	1	1	1**	1***	0	1	1	1**
triple 34 X 51	3	1**	3	3	3	2**	9	6	12	4**	3*	1	3**	12	12	3	3	3*	1	3	1	1**	1***	1	1**	1	1**

Légende:

R: Récréatif

C: Compétitif

Amélioration p/r gymnase double 24 X 34

Amélioration p/r gymnase double 28 X 34

Remarques

* Mini-basket surface de jeu de 12 X 22 m au lieu de 14 X 24 m

* Badminton maximum possible sans rideau, sinon avec rideau à retrancher de 1

* Netball possible avec marge arrière légèrement plus restreinte

** Tous Utilisation que de 2 plateaux. Donc il reste un plateau disponible pour autres activités.

*** Futsal Permet surface de jeu 25 X 42 m, sinon les autres cases considèrent surface de 16 X 25 m.

**Programme de besoins - secondaire
Mesure 50511 :
Ajout d'espace pour la formation générale**

Notes générales :

Dans le cadre du contrat SQI 44514124 : Adaptation tableau Programme de besoins - secondaire du MEES incluant le développement d'un nouveau modèle pour les écoles secondaires au Québec.***Tableau projet en évolution****

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Général

Plan québécois des infrastructures 2020-2030

Date de la demande 2019-02-02

Commission scolaire 831 - de Laval

1.2 Responsable des ressources matérielles

Prénom	Daniel
Nom	Quirion
Téléphone	(450) 662-7000
Courriel	dquirion@cslaval.qc.ca
Titre	Directeur du service des ressources matérielles

1.3 Personne ressource à contacter pour information

Prénom	Chantal
Nom	Beauchemin
Téléphone	(450) 662-7000
Courriel	cbeauchemin@cslaval.qc.ca
Titre	Directrice adjointe à l'organisation scolaire et au transport

2. INFORMATIONS SUR LE PROJET

PROJET : NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE À LAVAL

Nombre de groupes réguliers		70
	1re secondaire	14
	2e secondaire	14
	3e secondaire	14
	4e secondaire	14
	5e secondaire	14
Nbre groupe à effectifs réduits		10
Nombre de groupes TOTAL (réguliers et à effectifs réduits)		80
Nbre d'élèves TOTAL		2150
	Classes régulières (29 élèves)	2030
	Effectif réduit (12 élèves)	120
Nbre d'enseignants		130
Nbre de personnel non-enseignant*		32
<small>*inclus TOUT le personnel non enseignant en soutien pédagogiques (professionnels)</small>		
Nbre de personnel autre*		54
<small>*inclus TOUT le personnel autre (personnel administratif, surveillants, concierges, cuisiniers, etc.)</small>		
Nbre de personnel TOTAL*		216
<small>*inclus TOUT le personnel autre (personnel administratif, surveillants, concierges, cuisiniers, etc.)</small>		
Nbre d'OCCUPANTS TOTAL pour le bâtiment		2366

SOMMAIRES / Locaux pédagogiques	Qté	requis pour l'Horaire-maître	
Nbre de CLASSES SÈCHES	71,00	71,00	
	8		
	8		
	64		
	7		
Nbre de LABORATOIRES DE SCIENCES*	12	12,00	
			23,00
Nbre de LOCAUX D'ARTS UNIFORMISÉS*	13	11,00	
Nbre de PLATEAUX SPORTIFS	8	8,00	

* PARTAGE DES LABORATOIRES CRÉATIFS-SCIENTIFIQUES ENTRE LES COURS DE SCIENCES DOUCES ET D'ARTS PLASTIQUE (VOIR TOTAL COMBINÉ DES 2 TYPES DE LOCAUX)

SECTEUR 1 ESPACES PÉDAGOGIQUES 12 735

		Nbre de ZONES D'APPRENTISSAGE :		8
1.1 ZONE D'APPRENTISSAGE				983
				8368
1.1.1	Salle de classe	6	72	432
1.1.2	Salle de classe multifonction (de type Soft-Lab)	2	72	144
1.1.1	Classes multifonctions	7	72	504
1.1.3	Laboratoire créatif-scientifique	1	108	108
1.1.4	Dépôt	1	25	25
Espaces collaboratifs - communauté :		S-Total :		254
1.1.5	Local fermé (max.15 pers.)	1	50	50
1.1.6	Local fermé (max. 8 pers.)	1	20	20
1.1.7	Local fermé (max. 4 pers.)	2	10	20
1.1.8	Espace ouvert variés - Mode dynamique	var.	var.	72
1.1.9	Espaces ouvert variés - Mode calme	var.	var.	72
1.1.10	Espaces ouvert variés - Mode fabrication	1	var.	20
1.1.11	Dépôt pédagogique	Minimum :	2	20
Casiers pour livres (1 par élève)		Inclus dans circulations et espaces collaboratifs		
1.2 SCIENCES				1696
1.2.1	Laboratoire de sciences	12	108	1 296
1.2.2	Salle de préparation / dépôt	6	60	360
1.1.10	Dépôt pédagogique	var.	var.	40
1.3 ARTS				1046
1.1.3	Laboratoires créatifs-scientifiques (Arts plastique)	8	Inclus dans 1.1 ZONE D'APPRENTISSAGE	
1.3.1	Studio de performance (arts dramatiques / musique)	3	150	450
1.3.4	Cabines de pratique / enregistrement / collaboration	(min: 4)	6 à 10	60
1.3.5.1	Dépôt	3	30	90
1.3.6	Atelier de création manuelle (Arts et Technologie)	1	108	108
1.3.7	Salle de machines-outils	1	75	75
1.3.8	Local four (cuisson poterie, argile ou autre)	1	10	10
1.3.9	Local peinture (avec extracteur)	1	15	15
1.3.6.1	Dépôt (libre service)	1	25	25
1.3.7.1	Dépôt (réserve contrôlé)	1	15	15
1.3.10	Atelier de création numérique (Fab-lab)	1	108	108
1.3.11	Salle d'enregistrement	1	15	15
1.3.12	Salle de son 'Sound room'	1	15	15
1.3.13	Dépôt	var.	var.	30
1.3.14	Bureau support informatique / tech.	1	10	10
1.3.20	Local informatique	var.	0	(inclus CHARIOT MOBILE)
1.3.31	Dépôt pédagogique	var.	var.	20
1.4 CARREFOUR D'APPRENTISSAGE				779
1.4.1	Centre de documentation / prêt / consultation	1	420	420
1.4.2	Bureau / Dépôt courant	1	15	15
1.4.3	Dépôt / entreposage	1	20	20
Espaces collaboratifs - Carrefour d'apprentissage :		S-Total :		304
1.4.7	Local fermé (max.15 pers.)	2	50	100
1.4.8	Local fermé (max. 8 pers.)	2	20	40
1.4.9	Local fermé (max. 4 pers.)	2	10	20
1.4.10	Espaces ouverts variés - Mode dynamique	var.	var.	72
1.4.11	Espaces ouverts variés - Mode calme	var.	var.	72
1.4.13	Dépôt pédagogique	Minimum :	2	10
1.5 SOUTIEN PÉDAGOGIQUE				846
1.5.1	Salle de travail des enseignants et du P.N.E.	162	1	324
1.5.2	Matériautheque pédagogique (espace ouvert)	1	25	25
1.5.3	Espace pour photocopies	1	15	15
1.5.4	Espace téléphone (POD)	2	(inclus à 1.1.7 Local fermés)	
1.5.5	Casiers (1 par membre du personnel)	Inclus dans circulations et espaces collaboratifs		
1.5.7	Local Centre d'aide / local de retrait / Classe ressources	1	72	72
1.5.8	Bureau surveillant / aide pédagogique	1	10	10
1.5.9	Bureau de la direction adjointe	6	15	90
1.5.10	Bureau de l'adjoint(e) administratif	6	10	60
1.5.11	Bureaux fermés professionnels (ortho., psy., spécialistes / TES, etc.)	10	10	100
Espaces collaboratifs - Dédiés à la salle de travail des enseignants et PNE		S-Total :		130
1.5.15	Local fermé (max.15 pers.)	1	50	50
1.5.16	Local fermé (max. 8 pers.)	1	20	20
1.5.17	Local fermé (max. 4 pers.)	2	10	20
1.5.18	Espaces ouverts variés - Mode dynamique	var.	var.	20
1.5.19	Espaces ouverts variés - Mode calme	var.	var.	20
1.1.10	Dépôt pédagogique	var.	var.	20

SECTEUR 2 CARREFOUR SPORTIF 4 692

Nombre de plateau(x)* :		8,00		
2.1 PLATEAUX SPORTIFS PRINCIPAUX				3 948
2.1.1	Plateau SIMPLE (19 m x 32 m x h : 9 m) (Normé compé)	2	2	608
2.1.2	Dépôt	2	30	60
2.1.3	Plateau double (34 m x 28 m x h : 9 m)	0	952	-
	Plateau DOUBLE (38 m x 32 m x h : 9 m) (dont un plat	4	2	1216
	Dépôt	2	45	90
	Plateau triple (51m x 34 m x h : 9 m)	0	1734	-
2.1.4	Dépôt	0	45	-
2.1.5	Espace ENTRAÎNEMENT multifonction (divisible / adaptable) (hauteur min. : 4 m)		260	-

2.1.6	Salle multifonction 1 (ex: classe d'entraînement / espa	1	1	150	150
	Salle multifonction 2 (ex: musculation / équipements fi	1	1	110	110
*	Dépôt(s)		var.	var.	30
2.2 ESPACES CONNEXES					744
2.2.1	Salle d'habillement, toilettes et douches		1	419	419
2.2.2	Gradins		1	150	150
2.2.2	Anneau de course				inclus dans plateau double
2.2.9	Locaux de support	S-Total :	var.	var.	175
2.2.10	Espaces de travail collaboratif enseignants (éduc. Phy	(xx enseignants)	1	30	30
2.2.11	Vestiaires du personnel (ou arbitres) (incluant douches)		2	15	30
2.2.12	Dépôt pour les jeux extérieurs		1	50	50
2.2.13	Poste de surveillance et /ou local pour arbitre		1	10	10
2.2.14	Dépôt municipalité		1	25	25
2.2.15	Infirmierie (civière)		1	10	10
2.2.16	Buanderie		1	10	10
2.2.17	Dépôt autre (entretien matériel d'éducation physique)		1	10	10

SECTEUR 3 ESPACES COLLECTIFS 4 047

3.1 CARREFOUR ALIMENTAIRE					1010
3.1.0	Espace cafétéria / Espace multifonction	S-Total :		672	
3.1.1	Zone type 1 - (Double hauteur) *		1	336	336
3.1.2	Zone type 2 - Voir carrefour biophilique		1	168	(inclus 3.2)
3.1.3	Zone type 3 - Espaces multiples dispersés *		var.	168	100
3.1.3.1	Dépôts généraux (entreposage mobilier pour flexibilité usage)		var.	80	100
3.1.4	Café étudiant *	S-Total :		92	-
3.1.5	Cuisine / comptoir		1	33	33
3.1.6	Zone tables et chaises café		1	41	41
3.1.7	Bureau / Dépôt café		1	17	17
3.1.8	Services alimentaires (TYPE 3)	S-Total :	1	300	300
3.1.22	Local de développement durable / gestion déchets (élèves)		1	25	25
3.1.23	Local de développement durable satellites par secteur (usagers et concierge)		8	6	48
3.1.24	Espace pour machines distributrices		2	5	10
3.2 CARREFOUR BIOPHILIQUE					363
3.1.20	Atelier saines habitudes de vie (culinaire-jardinage-serre) *		1	150	150
3.1.21	Dépôt		1	15	15
3.2.4	Espace cafétéria - Zone type 2		1	168	168
3.2.3	Espaces de cultures ponctuels		var.	30	(inclus 3.1 et 3.3 et circulations)
* Programmation de base MINIMUM pour le CARREFOUR BIOPHILIQUE. Variation et augmentation suggérées de la programmation du CARREFOUR BIOPHILIQUE par l'inclusion de certains autres items du secteur 3. Espaces collectifs et 8. CIRCULATIONS, MURS ET CLOISONS (sans augmentation du nombre et de la superficie des locaux.) (Voir Exigences fonctionnelles)					
3.3 CŒUR ET ESPACES CONNEXES					2704
3.3.5	Espace d'accueil / entrée principale *				inclus dans circulations (section 8)
3.3.0	Atrium (CŒUR) *		1	504	504
3.3.1	Gradins *	Surface minimum :			inclus dans atrium (3.3.1)
3.3.2	Auditorium multifonctionnel (ouvert ou fermé)	650	1	650	650
3.3.3	Scène		1	244	244
3.3.6	Atelier de PARTENARIAT / multifonction (vitrine école, act. Étudiantes, industrie, parents, communauté)		1	150	150
3.3.6.1	Dépôt		1	25	25
3.3.7	Casiers des élèves (boîtes et manteaux)		2150	0,35	753
3.3.8	Bureau agent de sécurité et station des caméras		1	10	10
	Espaces pour activités étudiantes *	S-Total :			289
3.3.10	Aire de jeux (ping-pong)		2	72	144
3.3.11	Aire de jeux (billard x 1)		2	40	80
3.3.13	Local fermé : activités étudiantes (comités)		2	20	40
3.3.14	Magasin scolaire / Prêt de matériel divers		1	25	25
3.3.15	Dépôt général		var.	var.	80

SECTEUR 4 ESPACES DE SOUTIEN 600

4.1 ADMINISTRATION					360
4.1.0	Bureau de la direction		1	15	15
4.1.1	Bureau de l'adjoint(e) administratif à la direction		1	15	15
4.1.4	Bureau des gestionnaires administratifs		1	10	10
4.1.5	Secrétariat, attente et réception		1	30	30
4.1.6	Soutiens techniques et administration		12	5	60
4.1.7	Services de santé		1	15	15
4.1.8	Local d'archives		1	20	20
4.1.9	Local photocopieur		1	15	15
4.1.10	Local entrepôt / archives		1	20	20
4.1.15.0	Espaces collaboratifs - Dédiés à l'administration :		var.	var.	160
4.1.15	Local fermé (max.15 pers.)		1	50	50
4.1.16	Local fermé (max. 8 pers.)		2	20	40
4.1.17	Local fermé (max. 4 pers.)		3	10	30
4.1.18	Espaces ouverts variés - Mode dynamique		var.	var.	20
4.1.19	Espaces ouverts variés - Mode calme		var.	var.	20
	Toilettes du personnel administratif				(inclus Secteur 5)
4.2 ESPACES DU PERSONNEL					240
4.2.0	Salon du personnel / local multifonction	S-Total :	0		200
4.2.1	Zone cuisine		1	30	30
4.2.2	Zone tables et chaises		1	130	130

4.2.3	Zone salon		var.	30	30
4.2.2.1	Dépôt (moblier ou équipements autres)		1	10	10
4.2.4	Vestiaires du personnel (local fermé contrôlé)		216	0,35	40
	Toilettes du personnel				(inclus Secteur 5)

SECTEUR 5 TOILETTES ET FONTAINES D'EAU					441
5.1.0	Toilettes - élèves	2150	0,175		376
5.1.1	Bloc sanitaire type 8-16 wc				(inclus)
5.1.2	Bloc sanitaire type 2-8 wc				(inclus)
5.1.3	Toilettes individuelles - personnel/accessible/non-généré	216	0,3		65
5.1.4	Toilette individuelle type				(inclus)
5.1.5	Toilette individuelle accessible type				(inclus)
5.1.6	Toilette individuelle accessible avec douche				(inclus)

SECTEUR 6 CONDITIONS SPÉCIALES - CONTEXTE					25
x.x.x	Bonification de l'auditorium en salle de spectacle	0	à déterminé		-
	CFER	1	150		150
x.x.x	Dépôt	1	25		25
x.x.x	Installation sportive autre (Précision : _____)	0	0		-
x.x.x	Majoration pour besoins particuliers (Précision : _____)	0	0		-

SOUS-TOTAL SECTEURS 1 À 6					22 540
----------------------------------	--	--	--	--	---------------

SECTEUR 7 ESPACES TECHNIQUES					2141
------------------------------	--	--	--	--	------

7.1 MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ		S-Total	22 540	0,075	1 691
7.1.0	Salle mécanique et électrique		var.	var.	(inclus)
7.1.1	Local de génératrice et distribution électrique				(inclus)
7.1.2	Salle de télécom	2	15		(inclus)
7.1.3	Locaux satellites télécom				(inclus)
7.1.4	Local des serveurs	1	20		(inclus)
7.1.5	Locaux satellites pour panneaux électriques				(inclus)
7.1.6	Local d'entrée d'eau				(inclus)
7.1.7	Local entrée électrique				(inclus)
7.1.8	Local entrée géothermie				(inclus)

7.2 LOCAUX TECHNIQUES AUTRES		S-Total	variable	variable	451
7.2.0	Réception et livraison (quai) - Secteur alimentaire	1	40		40
7.2.1	Dépôt général (manutention / transit - quai)	1	30		30
7.2.2	Réception et livraison (quai) - Secteur technique	1	30		30
7.2.3	Dépôt général (manutention / transit - quai)	1	25		25
7.2.4	Conciergerie principale	1	50		50
7.2.5	Bureau concierge(s)	1	20		20
7.2.6	Conciergeries satellites (local cuve)	10	5		50
7.2.7	Atelier de maintenance du bâtiment	1	108		108
7.2.8	Salle principale de tri et gestions des déchets (usage concierge)	1	30		30
7.2.9	Dépôts divers autres (Réf.: S-Total 1 à 6)	22 540	0,003		68

SOUS-TOTAL SECTEURS 1 À 7					24 681
----------------------------------	--	--	--	--	---------------

SECTEUR 8 CIRCULATIONS, MURS ET CLOISONS					7 404
	Circulations, murs et cloisons	24 681	0,3		7 404

TOTAL MC À CONSTRUIRE SECTEURS 1 À 8					32 086
---	--	--	--	--	---------------

SECTEUR 9 ESPACES EXTÉRIEURS					
x.x.x	PLACE PUBLIQUE et préau				
x.x.x	Environnement physique extérieur de socialisation				
x.x.x	Environnement physique d'apprentissage extérieur (classes extérieures)				
x.x.x	Infrastructures sportives extérieures				

**Programme de besoins - secondaire
Mesure 50511 :
Ajout d'espace pour la formation générale**

Notes générales :

Dans le cadre du contrat SQI 44514124 :
Exemple de Programme de besoins - secondaire intégré en ANNEXE au document :
Exigences fonctionnelles - Version préliminaire 2020-04-17

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Général

Plan québécois des infrastructures 2020-2030
Date de la demande -

Centre de services scolaires 831 - de Laval

1.2 Responsable des ressources matérielles

Prénom	Daniel
Nom	Quirion
Téléphone	(450) 662-7000
Courriel	dquirion@cslaval.qc.ca
Titre	Direction des ressources matérielles

1.3 Personne ressource à contacter pour information

Prénom	Chantal
Nom	Beauchemin
Téléphone	(450) 662-7000
Courriel	cbeauchemin@cslaval.qc.ca
Titre	Directrice adjointe du service de l'organisation scolaire

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES PROJET

2.1 Nom du projet : Nouvelle école secondaire de LAVAL

No. projet MEES : No. projet CSS :

2.2 Effectif scolaire

		Qté
Groupes réguliers	1e secondaire	70
	2e secondaire	14
	3e secondaire	14
	4e secondaire	14
	5e secondaire	14
	Groupes à effectifs réduits	
Total GROUPES (réguliers et à effectifs réduits)		80
ZONES D'APPRENTISSAGES		8

2.3 Nombre d'occupants *

		Qté
Élèves	Groupes réguliers x 29 élèves	2150
	Groupes effectifs réduits x 12 élèves	2030
		120
Personnel	Enseignants	220
	Professionnels non enseignants (P.N.E.)	130
	Personnel administratif et autre	40
Total occupants **		2370

* Voir exigences fonctionnelles pour description des occupants.

** Voir exigences fonctionnelles pour capacité majorée à considérer pour la conception du bâtiment (mettre ref.)

3. PROGRAMME GÉNÉRAL

3.1 LOCAUX HORAIRE MAITRE

		Qté local requis H.M.*	Qté local programme
Salles de CLASSE :			
» Intégrées aux zones d'apprentissages :	1.1.0/1	71	71
			64
» Hors zones d'apprentissages :	1.1.13		7
Locaux SPÉCIALISÉS :			
	1.2	23	23
			11
	1.3	11	12
PLATEAUX SPORTIFS :			
		8	8
TOTAL LOCAUX PÉDAGOGIQUES HORAIRE MAITRE :			
		102	102

* Locaux d'ARTS (1.1.2 Laboratoire créatif-scientifique) uniformisés pour flexibilité d'utilisation à l'horaire maître pour les matières Arts plastiques ou Sciences douces. Voir exigences fonctionnelles.

4. TABLEAU PROGRAMME DÉTAILLÉ

SECTEUR 1 : ESPACES PÉDAGOGIQUES

11 867

No.	No.		Qté local	mc / local	mc / zone	mc TOTAL
FICHE :		TABLEAU :				
Nbre de ZONES D'APPRENTISSAGES			Sous total par ZONE			8
1.1 ZONES D'APPRENTISSAGES			929			7432
EPC111	1.1.0	Salle de classe :				
		Régulière	6			
EPC111	1.1.1	Type atelier	2			
			8	72	576	4 608
EPC113	1.1.2	Laboratoire créatif-scientifique (Arts plastiques ou Sciences douces)	1	108	108	864
DEP133	1.1.3	Dépôt	1	25	25	200
	1.1.4	Espaces collaboratifs Zones d'apprentissages :	S Total :		200	1 600
ECO115	1.1.5	Local fermé (max. 15 pers.)	1	50	50	400
ECO115	1.1.6	Local fermé (max. 8 pers.)	1	20	20	160
ECO115	1.1.7	Local fermé (max. 4 pers.)	1	10	10	80
ECO118	1.1.8	Espace ouvert variés Mode dynamique	var.	var.	60	480
ECO119	1.1.9	Espaces ouvert variés Mode calme	var.	var.	60	480
DEP111	1.1.10	Dépôt pédagogique	2	10	20	160
	1.1.11	Casiers pour livres (1 par élève)	Inclus dans 8.1.0 Circulations et 1.1.4 Espaces collabo.			
	1.1.12	Toilettes élèves + personnel	Inclus Secteur 5			
EPC111	1.1.13	Salle de classe Type multifonction*	7	72		504
* Locaux à répartir hors zones d'apprentissages. Voir exigences fonctionnelles. Superficie comptabilisée dans total Secteur 1 : Espaces pédagogiques.						
Nbre de locaux de SCIENCES :			11			
1.2 SCIENCES						1428
EPS121	1.2.0	Laboratoire de sciences	11	108		1 188
EPS122	1.2.1	Salle de préparation / dépôt*	Maximum :	var.	var.	220
DEP111	1.2.2	Dépôt pédagogique	2	10		20
* Distribution en locaux de superficies variables. Voir exigences fonctionnelles.						
Nbre de locaux d'ARTS :			12			
1.3 ARTS						841
	1.3.0	Laboratoires créatifs-scientifiques (Arts plastiques / Sciences douces)	8	Inclus dans 1.1 Zones d'apprentissages		
EPA131	1.3.1	Studio de performance (Arts dramatique / musique / danse)	2	150		300
EPA132	1.3.2	Cabine de pratique de type loge d'artiste	2	10		20
EPA134	1.3.3	Cabine de pratique / enregistrement / collaboration	6	10		60
EPA1311	1.3.4	Salle d'enregistrement / salle de son / régie	1	20		20
DEP133	1.3.5	Dépôt	2	30		60
	1.3.5	Point d'eau ou toilette individuelle	2	var.		Inclus dans 1.3.5
EPA136	1.3.6	Atelier de création manuelle (Arts et Technologie)	1	108		108
EPA137	1.3.7	Salle de machines outils	1	65		65
DEP136	1.3.8	Dépôt (libre service)	1	25		25
DEP136	1.3.9	Dépôt (réserve contrôlée)	1	15		15
	1.3.10	Bureau technicien / enseignant / surveillant	1	10		10
EPA1310	1.3.11	Atelier de création numérique (Robotique / CréaLab ou Fab lab)	1	108		108
DEP133	1.3.12	Dépôt	1	30		30
EPA1314	1.3.13	Bureau support informatique / tech.	1	10		10
	1.3.14	Laboratoire informatique mobile	Sans superficie : Chariot(s) mobile(s)			
DEP111	1.3.15	Dépôt pédagogique / informatique	1	10		10

SECTEUR 1 : ESPACES PÉDAGOGIQUES (SUITE)

No.	No.		Qté local	mc / local	mc / zone	mc TOTAL
FICHE :		TABLEAU :				
1.4 CARREFOUR D'APPRENTISSAGES						760
CAP141	1.4.0	Centre de documentation / prêt / consultation	1	420		420
CAP142	1.4.1	Bureau / Dépôt courant	1	10		Inclus à 1.4.0
DEP111	1.4.2	Dépôt pédagogique	1	15		Inclus à 1.4.0
	1.4.3	Espaces collaboratifs Carrefour d'apprentissage :	S Total :			300
ECO115	1.4.4	Local fermé (max. 8 pers.)	2	20		40
ECO115	1.4.5	Local fermé (max. 4 pers.)	2	10		20
ECO118	1.4.6	Espaces ouverts variés Mode dynamique	2	60		120
ECO119	1.4.7	Espaces ouverts variés Mode calme	2	60		120
DEP111	1.4.8	Dépôt / Archives	2	20		40
1.5 SOUTIEN PÉDAGOGIQUE						902
SPE151	1.5.0	Salle de travail des enseignants et P.N.E.	1	340		340
SPE152	1.5.1	Matériauthèque pédagogique	1	15		Inclus à 1.5.0
SPE153	1.5.2	Local reprographie	1	10		Inclus à 1.5.0
	1.5.3	Espace téléphone (POD)	Inclus à 1.5.0 Salle de travail			
	1.5.4	Casiers (1 par membre du personnel enseignants + P.N.E.)	Inclus à 1.5.0 Salle de travail			
	1.5.5	Toilette personnel + service autres	Inclus Secteur 5			
SPE157	1.5.6	Local Centre d'aide / local de retrait ou classe ressources	1	72		72
SPE158	1.5.7	Bureau surveillant / aide pédagogique	1	10		Inclus 1.5.6
SPE1512	1.5.8	Local d'apaisement / concentration	2	10		Inclus 1.5.6
SPE159	1.5.9	Bureau de la direction adjointe	6	15		90
SPE1510	1.5.10	Bureau de l'adjoint(e) administratif	6	10		60
SPE1511	1.5.11	Bureau fermé professionnel P.N.E. (pour consultation confidentielle)	12	10		120
	1.5.12	Espaces collaboratifs Dédiés salle travail enseig.+P.N.E. :	S Total :			140
ECO115	1.5.13	Local fermé (max. 8 pers.)	2	20		40
ECO115	1.5.14	Local fermé (max. 4 pers.)	2	10		20
ECO118	1.5.15	Espaces ouverts variés Mode dynamique	2	20		40
ECO119	1.5.16	Espaces ouverts variés Mode calme	2	20		40
DEP111	1.5.17	Dépôt(s) / Archives enseignants	var.	var.		80

SECTEUR 2 : CARREFOUR SPORTIF

No.	No.	(MINIMUM LIBRE : Longueur x Largeur x Hauteur)	Qté local	mc / local	mc TOTAL
FICHE :		TABLEAU :			
Nbrequis de PLATEAUX SPORTIFS * :			8	Superficie maximale en plateau(x) * :	3 278
2.1 PLATEAUX SPORTIFS PRINCIPAUX					
3 278					
CSP211	2.1.0	Plateau SIMPLE (24 m x 18 m x 9 m)	0	0	432
	2.1.1	(28 m x 17 m x 9 m)	0	0	476
	2.1.2	(32 m x 19 m x 9 m)	0	0	608
CSP213	2.1.3	Plateau DOUBLE (34 m x 24 m x 9 m)	0	0	816
	2.1.4	(34 m x 28 m x 9 m)	4	2	952
	2.1.5	(38 m x 32 m x 9 m)	0	0	1216
CSP215	2.1.6	Plateau TRIPLE (51m x 24 m x 9 m)	3	1	1224
	2.1.7	(51m x 28 m x 9 m)	0	0	1428
	2.1.8	(51m x 34 m x 9 m)	0	0	1734
2.1.9	Plateau PALESTRE (var. x var. x min. 4m)	1	1	150	150
* Type de plateau(x) variable selon le programme de construction du projet. Qté requise de plateau(x) et superficie maximale en plateau(x) à respecter. Un (1) plateau NORMÉ requis par projet. Voir exigences fonctionnelles.					
2.2 ESPACES CONNEXES					
1 004					
CSC221-2	2.2.0	Salle d'habillage, toilettes et douches	var.	var.	419
DEP133	2.2.1	Dépôt pour plateau sportif ** Nbre plateaux x ratio	8	40	320
CSC222	2.2.2	Gradins pour le plateau NORMÉ	Inclus dans 8.1.0 Circulations intérieures		
	2.2.3	Locaux de support	S Total :		265
CSC2210	2.2.4	Espaces de travail collaboratif enseignants (éduc. Physique)	2	25	50
CSC2211	2.2.5	Vestiaires du personnel et arbitres (incluant toilette + douche)	3	15	45
CSC2212	2.2.6	Dépôt pour les jeux extérieurs	2	50	100
CSC2213	2.2.7	Poste de surveillance (multi utilisateurs)	1	10	10
CSC2214	2.2.8	Dépôt municipalité	1	25	25
CSC2215	2.2.9	Infirmierie d'urgence (civière)	1	20	20
CSC2216	2.2.10	Dépôt / buanderie (entretien matériel d'éducation physique)	1	15	15
	2.2.11	Toilettes élèves / publiques	Inclus 2.2.0 + Secteur 5		
** Nbre de dépôts et superficie variables. Voir exigences fonctionnelles.					

SECTEUR 3 : ESPACES COLLECTIFS					3 875
No.	No.		Qté local	mc / local	mc TOTAL
FICHE : TABLEAU :					
3.1 CARREFOUR ALIMENTAIRE					1078
ECA311	3.1.0	Espaces cafétéria / Espace polyvalent	S Total :	680	510
	3.1.1	Zone type 1 (Double hauteur)	1	340	340
	3.1.2	Zone type 2 Voir carrefour biophilique	1	170	Inclus 3.2.3
ECA313	3.1.3	Zone type 3 Espaces multiples dispersés	var.	170	170
COE3315	3.1.4	Dépôts généraux (entrepotage mobilier)	var.	60	60
	3.1.5	Café étudiant	S Total :	100	100
ECA315	3.1.6	Cuisine / comptoir	1	36	36
ECA316	3.1.7	Zone tables et chaises	1	45	45
ECA317	3.1.8	Bureau / Dépôt	1	19	19
	3.1.9	Services alimentaires TYPE * :	3	300	300
	3.1.10	Local développement durable / gestion déchets (usagers)	1	50	50
ECA3123	3.1.11	Local développement durable satellite (usagers)	8	6	48
ECA3124	3.1.12	Espace pour machines distributrices	2	5	10
* Voir description du type dans les exigences fonctionnelles.					
3.2 CARREFOUR BIOPHILIQUE *					323
ECA3120	3.2.0	Atelier culinaire - Espace saines habitudes de vie *	1	108	108
ECA3121	3.2.1	Dépôt	1	15	15
ECB322	3.2.2	Espace cafétéria Zone type 2 *	1	170	170
	3.2.3	Espaces de cultures ponctuels *	Minimum :	30	Inclus 8.0
* Programmation MINIMUM pour le CARREFOUR BIOPHILIQUE. Voir exigences fonctionnelles.					
3.3 CŒUR ET ESPACES CONNEXES					2504
COE335	3.3.0	Espace d'accueil / entrée principale (élèves)			Inclus dans 8.0 Circulation
COE330	3.3.1	Atrium (CŒUR)	1	510	510
COE311	3.3.2	Gradins			Inclus dans 3.3.1 Atrium (Cœur)
COE332	3.3.3	Auditorium multifonctionnel (ouvert) ** Nbre de places 650	1	650	650
COE333	3.3.4	Scène	1	170	170
COE337	3.3.5	Casiers élèves (bottes et manteaux) (Nbre élèves x ratio)	2150	0,35	760
COE338	3.3.6	Bureau agent de sécurité / surveillants	2	10	20
COE338	3.3.7	Bureau du technicien en loisirs	1	10	10
	3.3.8	Espaces pour activités étudiantes	S total :		264
COE3310	3.3.9	Aire de jeux (ping pong x 2)	2	72	144
COE3311	3.3.10	Aire de jeux (billard x 1)	2	40	80
COE3313	3.3.11	Local fermé : activités étudiantes (comités)	2	20	40
COE3314	3.3.12	Magasin scolaire / Prêt de matériel divers	1	40	40
COE3315	3.3.13	Dépôt général	var.	var.	80
	3.3.14	Toilettes élèves / publiques			Inclus Secteur 5
** Majoration de la superficie incluse au programme de construction dans le cas d'un auditorium fermé.					

SECTEUR 4 : ESPACES DE SOUTIEN					692
No.	No.		Qté local	mc / local	mc TOTAL
FICHE : TABLEAU :					
4.1 ADMINISTRATION					295
ESA410	4.1.0	Bureau de la direction	1	15	15
ESA411	4.1.1	Bureau de l'adjoint(e) administratif à la direction	2	15	30
ESA415	4.1.2	Bureau du gestionnaire administratif	2	10	20
	4.1.3	Bureau de la direction adjointe			Inclus 1.5 Soutien pédagogique
	4.1.4	Bureau de l'adjoint(e) administratif			Inclus 1.5 Soutien pédagogique
ESA416	4.1.5	Secrétariat, attente et réception	2	30	60
ESA415	4.1.6	Soutiens techniques et administration	1	10	10
ECO115	4.1.7	Local fermé 4 pers. / infirmerie d'appoint	1	10	10
ESA419	4.1.8	Local d'archives	2	30	60
ESA4110	4.1.9	Local reprographie	1	15	15
	4.1.10	Espaces collaboratifs Dédiés à l'administration :	S Total :	var.	65
ECO115	4.1.11	Local fermé (max.4 pers.)	1	10	10
ECO115	4.1.12	Local fermé (max.15 pers.)	1	50	50
ECO118	4.1.13	Espaces ouverts variés	var.	var.	15
	4.1.14	Toilettes + services du personnel administratif			Inclus : Secteur 5
4.2 ESPACES DU PERSONNEL					397
	4.2.0	Salon du personnel / local multifonction	S Total :		320
ESP421	4.2.1	Zone cuisine	1	50	50
ESP422	4.2.2	Zone tables et chaises	1	180	180
ESP423	4.2.3	Zone salon	1	70	70
DEP133	4.2.4	Dépôt (mobilier ou équipements autres)	2	10	20
ESP424	4.2.5	Vestiaire du personnel (Nbre personnel x ratio)	220	0,35	77
	4.2.6	Toilettes du personnel + douche			Inclus: Secteur 5

SECTEUR 5 : SERVICES SANITAIRES				450	
No.	No.		Ratio	mc TOTAL	
FICHE : TABLEAU :					
	5.1.0	Toilettes multiples (Nbre élèves x ratio)	2150	0,175	380
TOI5101	5.1.1	Bloc sanitaire filles / femmes			Inclus
TOI5102	5.1.2	Bloc sanitaire garçons / hommes			Inclus
	5.1.3	Toilettes individuelles (Nbre personnel x ratio)	220	0,3	70
TOI514	5.1.4	Toilette individuelle type			Inclus
TOI515	5.1.5	Toilette individuelle accessibilité universelle type			Inclus
TOI516	5.1.6	Toilette individuelle accessibilité universelle avec douche			Inclus

SECTEUR 6 : CONDITIONS SPÉCIALES - CONTEXTE*				175	
No.	No.		mc / local	mc TOTAL	
FICHE : TABLEAU :					
	6.1.0	Bonification de l'auditorium en salle de spectacle	0	0	
COE336	6.1.2	Atelier de partenariat industrie/ communauté (CFER)	1	150	150
DEP133	6.1.3	Dépôt	1	25	25
	6.1.4	Installation sportive autre Précision :	0	0	
	6.1.5	Majoration pour besoins particuliers autres Précision :	0	0	

* Éléments spécifiques déterminés au programme de construction.

SOUS-TOTAL : SECTEURS 1 À 6 **21 341**

SECTEUR 7 : ESPACES TECHNIQUES				2141	
No.	No.		Ratio ou mc / local	mc TOTAL	
FICHE : TABLEAU :					
		7.1 MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ (S Total 1 à 6 x ratio)	21 341	0,075	1 601
TEC710	7.1.0	Salle mécanique et électrique	var.	var.	Inclus
TEC711	7.1.1	Local de génératrice et distribution électrique			Inclus
TEC712	7.1.2	Salle de télécom			Inclus
TEC713	7.1.3	Locaux satellites télécom			Inclus
TEC714	7.1.4	Local des serveurs			Inclus
TEC715	7.1.5	Locaux satellites pour panneaux électriques			Inclus
TEC716	7.1.6	Local d'entrée d'eau			Inclus
TEC717	7.1.7	Local entrée électrique			Inclus
TEC718	7.1.8	Local entrée géothermie			Inclus
		7.2 LOCAUX TECHNIQUES AUTRES S-Total			540
TEC720	7.2.0	Réception et livraison (quai) Secteur alimentaire	1	25	25
TEC721	7.2.1	Dépôt général (manutention / transit quai)	1	60	60
TEC722	7.2.2	Réception et livraison (quai) Secteur technique	1	25	25
TEC723	7.2.3	Dépôt général (manutention / transit quai)	1	60	60
TEC724	7.2.4	Conciergerie principale	1	50	50
	7.2.5	Bureau concierge(s) / personnel de maintenance du bâtiment	2	10	Inclus 7.2.4
TEC726	7.2.6	Conciergerie satellite (local cuve)	10	5	50
TEC727	7.2.7	Atelier de maintenance du bâtiment	1	150	150
TEC728	7.2.8	Salle principale de tri et gestion des déchets (usage concierge)	1	50	50
DEP133	7.2.9	Dépôts divers autres (S Total 1 à 6 x ratio)	21 341	0,003	70

SOUS-TOTAL : SECTEURS 1 À 7 **23 482**

SECTEUR 8 : CIRCULATIONS, MURS ET CLOISONS*				7 279	
No.	No.		Qté	Ratio	mc TOTAL
TABLEAU :					
	8.1.0	Circulations intérieures (S Total 1 à 7 x ratio)	23 482	0,24	5 636
	8.1.1	Murs extérieurs et cloisons intérieures (S Total 1 à 7 x ratio)	23 482	0,07	1 644
	8.1.2	Ascenseur	1		
	8.1.3	Monte charge	1		

* Voir exigences fonctionnelles pour détails de calcul des superficies.

TOTAL MC À CONSTRUIRE * : SECTEURS 1 À 8 **30 761**

* Voir exigences fonctionnelles Chapitre 8 : Méthode de calculs des superficies description des inclusions Total mc à construire.

SECTEUR 9 : ESPACES EXTÉRIEURS*

No.

Qté / nombre de cases

TABLEAU :

9.1.0	Place publique		1
9.1.1	Infrastructure sportive extérieure		
9.1.2	Terrain sportif multisports / Soccer		1
9.1.3	Stationnement		
9.1.4	Automobiles	= Nbre total de personnel	220
9.1.5	Motocyclettes / mobylettes		45
9.1.6	Vélos (espace couvert)		110
9.1.7	Débarcadère automobiles		20
9.1.8	Débarcadère autobus		55
9.1.9	Espaces extérieurs autres		variable

* Données contextuelles variables à déterminer au programme de construction de chaque projet. Voir exigences fonctionnelles.

 Partager  Copier le lien  Télécharger  Supprimer  Copier dans  Historique des versions

Microsoft Exchange Server;converted from html;

From: Bernard Neault <Bernard.Neault@education.gouv.qc.ca> on behalf of Bernard Neault
Sent on: Monday, May 4, 2020 1:11:29 PM
To: Sophie Bernier <Sophie.Bernier@education.gouv.qc.ca>
Subject: Laval: prog.besoins (version 20200427)
Attachments: 524428_NES_SQI_Programme FINAL Laval (80 groupes)_REV 1.pdf (114.59 KB)

Allo Sophie, voici la dernière version du programme.

Bernard Neault, architecte

Conseiller stratégique aux projets majeurs d'infrastructures

Direction de la gouvernance des projets d'infrastructures

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, Aile Jacques-Parizeau, 3^e étage

Québec (Qc) G1R 5E6

418-644-2525, poste 2764

Cell : 418-956-1696

bernard.neault@education.gouv.qc.ca

**Programme de besoins - secondaire
Mesure 50511 :
Ajout d'espace pour la formation générale**

Notes générales :

Dans le cadre du contrat SQI 44514124 :
Exemple de Programme de besoins - secondaire intégré en ANNEXE au document :
Exigences fonctionnelles - Version préliminaire 2020-04-17

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Général

Plan québécois des infrastructures 2020-2030
Date de la demande -

Centre de services scolaires 831 - de Laval

1.2 Responsable des ressources matérielles

Prénom	Daniel
Nom	Quirion
Téléphone	(450) 662-7000
Courriel	dquirion@cslaval.qc.ca
Titre	Direction des ressources matérielles

1.3 Personne ressource à contacter pour information

Prénom	Chantal
Nom	Beauchemin
Téléphone	(450) 662-7000
Courriel	cbeauchemin@cslaval.qc.ca
Titre	Directrice adjointe du service de l'organisation scolaire

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES PROJET

2.1 Nom du projet : Nouvelle école secondaire de LAVAL

No. projet MEES : No. projet CSS :

2.2 Effectif scolaire

		Qté
Groupes réguliers	1e secondaire	70
	2e secondaire	14
	3e secondaire	14
	4e secondaire	14
	5e secondaire	14
	Groupes à effectifs réduits	
Total GROUPES (réguliers et à effectifs réduits)		80
ZONES D'APPRENTISSAGES		8

2.3 Nombre d'occupants *

		Qté
Élèves	Groupes réguliers x 29 élèves	2150
	Groupes effectifs réduits x 12 élèves	2030
		120
Personnel	Enseignants	220
	Professionnels non enseignants (P.N.E.)	130
	Personnel administratif et autre	40
Total occupants **		2370

* Voir exigences fonctionnelles pour description des occupants.

** Voir exigences fonctionnelles pour capacité majorée à considérer pour la conception du bâtiment (mettre ref.)

3. PROGRAMME GÉNÉRAL

3.1 LOCAUX HORAIRE MAITRE

		Qté local requis H.M.*	Qté local programme
Salles de CLASSE :			
» Intégrées aux zones d'apprentissages :	1.1.0/1	71	71
» Hors zones d'apprentissages :	1.1.13		64
			7
Locaux SPÉCIALISÉS :			
	1.2	23	23
	1.3	12	11
		11	12
PLATEAUX SPORTIFS :			
		8	8
TOTAL LOCAUX PÉDAGOGIQUES HORAIRE MAITRE :			
		102	102

* Locaux d'ARTS (1.1.2 Laboratoire créatif-scientifique) uniformisés pour flexibilité d'utilisation à l'horaire maître pour les matières Arts plastiques ou Sciences douces. Voir exigences fonctionnelles.

4. TABLEAU PROGRAMME DÉTAILLÉ

SECTEUR 1 : ESPACES PÉDAGOGIQUES

11 867

No.	No.		Qté local	mc / local	mc / zone	mc TOTAL
FICHE : TABLEAU :						
Nbre de ZONES D'APPRENTISSAGES			Sous total par ZONE			8
1.1 ZONES D'APPRENTISSAGES			929			7432
EPC111	1.1.0	Salle de classe :				
		Régulière	6			
EPC111	1.1.1	Type atelier	2			
			8	72	576	4 608
EPC113	1.1.2	Laboratoire créatif-scientifique (Arts plastiques ou Sciences douces)	1	108	108	864
DEP133	1.1.3	Dépôt	1	25	25	200
	1.1.4	Espaces collaboratifs Zones d'apprentissages :	S Total :		200	1 600
ECO115	1.1.5	Local fermé (max. 15 pers.)	1	50	50	400
ECO115	1.1.6	Local fermé (max. 8 pers.)	1	20	20	160
ECO115	1.1.7	Local fermé (max. 4 pers.)	1	10	10	80
ECO118	1.1.8	Espace ouvert variés Mode dynamique	var.	var.	60	480
ECO119	1.1.9	Espaces ouvert variés Mode calme	var.	var.	60	480
DEP111	1.1.10	Dépôt pédagogique	2	10	20	160
	1.1.11	Casiers pour livres (1 par élève)	Inclus dans 8.1.0 Circulations et 1.1.4 Espaces collabo.			
	1.1.12	Toilettes élèves + personnel	Inclus Secteur 5			
EPC111	1.1.13	Salle de classe Type multifonction*	7	72		504
* Locaux à répartir hors zones d'apprentissages. Voir exigences fonctionnelles. Superficie comptabilisée dans total Secteur 1 : Espaces pédagogiques.						
Nbre de locaux de SCIENCES :			11			
1.2 SCIENCES						1428
EPS121	1.2.0	Laboratoire de sciences	11	108		1 188
EPS122	1.2.1	Salle de préparation / dépôt*	Maximum :	var.	var.	220
DEP111	1.2.2	Dépôt pédagogique	2	10		20
* Distribution en locaux de superficies variables. Voir exigences fonctionnelles.						
Nbre de locaux d'ARTS :			12			
1.3 ARTS						841
	1.3.0	Laboratoires créatifs-scientifiques (Arts plastiques / Sciences douces)	8	Inclus dans 1.1 Zones d'apprentissages		
EPA131	1.3.1	Studio de performance (Arts dramatique / musique / danse)	2	150		300
EPA132	1.3.2	Cabine de pratique de type loge d'artiste	2	10		20
EPA134	1.3.3	Cabine de pratique / enregistrement / collaboration	6	10		60
EPA1311	1.3.4	Salle d'enregistrement / salle de son / régie	1	20		20
DEP133	1.3.5	Dépôt	2	30		60
	1.3.5	Point d'eau ou toilette individuelle	2	var.		Inclus dans 1.3.5
EPA136	1.3.6	Atelier de création manuelle (Arts et Technologie)	1	108		108
EPA137	1.3.7	Salle de machines outils	1	65		65
DEP136	1.3.8	Dépôt (libre service)	1	25		25
DEP136	1.3.9	Dépôt (réserve contrôlée)	1	15		15
	1.3.10	Bureau technicien / enseignant / surveillant	1	10		10
EPA1310	1.3.11	Atelier de création numérique (Robotique / CréaLab ou Fab lab)	1	108		108
DEP133	1.3.12	Dépôt	1	30		30
EPA1314	1.3.13	Bureau support informatique / tech.	1	10		10
	1.3.14	Laboratoire informatique mobile	Sans superficie : Chariot(s) mobile(s)			
DEP111	1.3.15	Dépôt pédagogique / informatique	1	10		10

SECTEUR 1 : ESPACES PÉDAGOGIQUES (SUITE)

No.	No.		Qté local	mc / local	mc / zone	mc TOTAL
FICHE :		TABLEAU :				
1.4 CARREFOUR D'APPRENTISSAGES						760
CAP141	1.4.0	Centre de documentation / prêt / consultation	1	420		420
CAP142	1.4.1	Bureau / Dépôt courant	1	10	Inclus à 1.4.0	
DEP111	1.4.2	Dépôt pédagogique	1	15	Inclus à 1.4.0	
	1.4.3	Espaces collaboratifs Carrefour d'apprentissage :	S Total :			300
ECO115	1.4.4	Local fermé (max. 8 pers.)	2	20		40
ECO115	1.4.5	Local fermé (max. 4 pers.)	2	10		20
ECO118	1.4.6	Espaces ouverts variés Mode dynamique	2	60		120
ECO119	1.4.7	Espaces ouverts variés Mode calme	2	60		120
DEP111	1.4.8	Dépôt / Archives	2	20		40
1.5 SOUTIEN PÉDAGOGIQUE						902
SPE151	1.5.0	Salle de travail des enseignants et P.N.E.	1	340		340
SPE152	1.5.1	Matériauthèque pédagogique	1	15	Inclus à 1.5.0	
SPE153	1.5.2	Local reprographie	1	10	Inclus à 1.5.0	
	1.5.3	Espace téléphone (POD)			Inclus à 1.5.0 Salle de travail	
	1.5.4	Casiers (1 par membre du personnel enseignants + P.N.E.)			Inclus à 1.5.0 Salle de travail	
	1.5.5	Toilette personnel + service autres			Inclus Secteur 5	
SPE157	1.5.6	Local Centre d'aide / local de retrait ou classe ressources	1	72		72
SPE158	1.5.7	Bureau surveillant / aide pédagogique	1	10	Inclus 1.5.6	
SPE1512	1.5.8	Local d'apaisement / concentration	2	10	Inclus 1.5.6	
SPE159	1.5.9	Bureau de la direction adjointe	6	15		90
SPE1510	1.5.10	Bureau de l'adjoint(e) administratif	6	10		60
SPE1511	1.5.11	Bureau fermé professionnel P.N.E. (pour consultation confidentielle)	12	10		120
	1.5.12	Espaces collaboratifs Dédiés salle travail enseig.+P.N.E. :	S Total :			140
ECO115	1.5.13	Local fermé (max. 8 pers.)	2	20		40
ECO115	1.5.14	Local fermé (max. 4 pers.)	2	10		20
ECO118	1.5.15	Espaces ouverts variés Mode dynamique	2	20		40
ECO119	1.5.16	Espaces ouverts variés Mode calme	2	20		40
DEP111	1.5.17	Dépôt(s) / Archives enseignants	var.	var.		80

SECTEUR 2 : CARREFOUR SPORTIF

No.	No.	(MINIMUM LIBRE : Longueur x Largeur x Hauteur)	Qté local	mc / local	mc TOTAL
FICHE :		TABLEAU :			
			Nbre requis de PLATEAUX SPORTIFS * :	8	Superficie maximale en plateau(x) * :
					3 278
2.1 PLATEAUX SPORTIFS PRINCIPAUX					
3 278					
CSP211	2.1.0	Plateau SIMPLE (24 m x 18 m x 9 m)	0	0	432
	2.1.1	(28 m x 17 m x 9 m)	0	0	476
	2.1.2	(32 m x 19 m x 9 m)	0	0	608
CSP213	2.1.3	Plateau DOUBLE (34 m x 24 m x 9 m)	0	0	816
	2.1.4	(34 m x 28 m x 9 m)	4	2	952
	2.1.5	(38 m x 32 m x 9 m)	0	0	1216
CSP215	2.1.6	Plateau TRIPLE (51m x 24 m x 9 m)	3	1	1224
	2.1.7	(51m x 28 m x 9 m)	0	0	1428
	2.1.8	(51m x 34 m x 9 m)	0	0	1734
2.1.9	Plateau PALESTRE (var. x var. x min. 4m)	1	1	150	150
* Type de plateau(x) variable selon le programme de construction du projet. Qté requise de plateau(x) et superficie maximale en plateau(x) à respecter. Un (1) plateau NORMÉ requis par projet. Voir exigences fonctionnelles.					
2.2 ESPACES CONNEXES					
1 004					
CSC221-2	2.2.0	Salle d'habillage, toilettes et douches	var.	var.	419
DEP133	2.2.1	Dépôt pour plateau sportif ** Nbre plateaux x ratio	8	40	320
CSC222	2.2.2	Gradins pour le plateau NORMÉ			Inclus dans 8.1.0 Circulations intérieures
	2.2.3	Locaux de support	S Total :		265
CSC2210	2.2.4	Espaces de travail collaboratif enseignants (éduc. Physique)	2	25	50
CSC2211	2.2.5	Vestiaires du personnel et arbitres (incluant toilette + douche)	3	15	45
CSC2212	2.2.6	Dépôt pour les jeux extérieurs	2	50	100
CSC2213	2.2.7	Poste de surveillance (multi utilisateurs)	1	10	10
CSC2214	2.2.8	Dépôt municipalité	1	25	25
CSC2215	2.2.9	Infirmierie d'urgence (civière)	1	20	20
CSC2216	2.2.10	Dépôt / buanderie (entretien matériel d'éducation physique)	1	15	15
	2.2.11	Toilettes élèves / publiques			Inclus 2.2.0 + Secteur 5
** Nbre de dépôts et superficie variables. Voir exigences fonctionnelles.					

SECTEUR 3 : ESPACES COLLECTIFS					3 875
No.	No.		Qté local	mc / local	mc TOTAL
FICHE : TABLEAU :					
3.1 CARREFOUR ALIMENTAIRE					1078
ECA311	3.1.0	Espaces cafétéria / Espace polyvalent	S Total :	680	510
	3.1.1	Zone type 1 (Double hauteur)	1	340	340
	3.1.2	Zone type 2 Voir carrefour biophilique	1	170	Inclus 3.2.3
ECA313	3.1.3	Zone type 3 Espaces multiples dispersés	var.	170	170
COE3315	3.1.4	Dépôts généraux (entrepotage mobilier)	var.	60	60
	3.1.5	Café étudiant	S Total :	100	100
ECA315	3.1.6	Cuisine / comptoir	1	36	36
ECA316	3.1.7	Zone tables et chaises	1	45	45
ECA317	3.1.8	Bureau / Dépôt	1	19	19
	3.1.9	Services alimentaires TYPE * :	3	300	300
	3.1.10	Local développement durable / gestion déchets (usagers)	1	50	50
ECA3123	3.1.11	Local développement durable satellite (usagers)	8	6	48
ECA3124	3.1.12	Espace pour machines distributrices	2	5	10
* Voir description du type dans les exigences fonctionnelles.					
3.2 CARREFOUR BIOPHILIQUE *					323
ECA3120	3.2.0	Atelier culinaire - Espace saines habitudes de vie *	1	108	108
ECA3121	3.2.1	Dépôt	1	15	15
ECB322	3.2.2	Espace cafétéria Zone type 2 *	1	170	170
	3.2.3	Espaces de cultures ponctuels *	Minimum :	30	Inclus 8.0
* Programmation MINIMUM pour le CARREFOUR BIOPHILIQUE. Voir exigences fonctionnelles.					
3.3 CŒUR ET ESPACES CONNEXES					2504
COE335	3.3.0	Espace d'accueil / entrée principale (élèves)			Inclus dans 8.0 Circulation
COE330	3.3.1	Atrium (CŒUR)	1	510	510
COE311	3.3.2	Gradins			Inclus dans 3.3.1 Atrium (Cœur)
COE332	3.3.3	Auditorium multifonctionnel (ouvert) ** Nbre de places 650	1	650	650
COE333	3.3.4	Scène	1	170	170
COE337	3.3.5	Casiers élèves (bottes et manteaux) (Nbre élèves x ratio)	2150	0,35	760
COE338	3.3.6	Bureau agent de sécurité / surveillants	2	10	20
COE338	3.3.7	Bureau du technicien en loisirs	1	10	10
	3.3.8	Espaces pour activités étudiantes	S total :		264
COE3310	3.3.9	Aire de jeux (ping pong x 2)	2	72	144
COE3311	3.3.10	Aire de jeux (billard x 1)	2	40	80
COE3313	3.3.11	Local fermé : activités étudiantes (comités)	2	20	40
COE3314	3.3.12	Magasin scolaire / Prêt de matériel divers	1	40	40
COE3315	3.3.13	Dépôt général	var.	var.	80
	3.3.14	Toilettes élèves / publiques			Inclus Secteur 5
** Majoration de la superficie incluse au programme de construction dans le cas d'un auditorium fermé.					

SECTEUR 4 : ESPACES DE SOUTIEN					692
No.	No.		Qté local	mc / local	mc TOTAL
FICHE : TABLEAU :					
4.1 ADMINISTRATION					295
ESA410	4.1.0	Bureau de la direction	1	15	15
ESA411	4.1.1	Bureau de l'adjoint(e) administratif à la direction	2	15	30
ESA415	4.1.2	Bureau du gestionnaire administratif	2	10	20
	4.1.3	Bureau de la direction adjointe			Inclus 1.5 Soutien pédagogique
	4.1.4	Bureau de l'adjoint(e) administratif			Inclus 1.5 Soutien pédagogique
ESA416	4.1.5	Secrétariat, attente et réception	2	30	60
ESA415	4.1.6	Soutiens techniques et administration	1	10	10
ECO115	4.1.7	Local fermé 4 pers. / infirmerie d'appoint	1	10	10
ESA419	4.1.8	Local d'archives	2	30	60
ESA4110	4.1.9	Local reprographie	1	15	15
	4.1.10	Espaces collaboratifs Dédiés à l'administration :	S Total :	var.	65
ECO115	4.1.11	Local fermé (max.4 pers.)	1	10	10
ECO115	4.1.12	Local fermé (max.15 pers.)	1	50	50
ECO118	4.1.13	Espaces ouverts variés	var.	var.	15
	4.1.14	Toilettes + services du personnel administratif			Inclus : Secteur 5
4.2 ESPACES DU PERSONNEL					397
	4.2.0	Salon du personnel / local multifonction	S Total :		320
ESP421	4.2.1	Zone cuisine	1	50	50
ESP422	4.2.2	Zone tables et chaises	1	180	180
ESP423	4.2.3	Zone salon	1	70	70
DEP133	4.2.4	Dépôt (mobilier ou équipements autres)	2	10	20
ESP424	4.2.5	Vestiaire du personnel (Nbre personnel x ratio)	220	0,35	77
	4.2.6	Toilettes du personnel + douche			Inclus: Secteur 5

SECTEUR 5 : SERVICES SANITAIRES					450
No.	No.		Ratio	mc TOTAL	
FICHE : TABLEAU :					
	5.1.0	Toilettes multiples (Nbre élèves x ratio)	2150	0,175	380
TOI5101	5.1.1	Bloc sanitaire filles / femmes			Inclus
TOI5102	5.1.2	Bloc sanitaire garçons / hommes			Inclus
	5.1.3	Toilettes individuelles (Nbre personnel x ratio)	220	0,3	70
TOI514	5.1.4	Toilette individuelle type			Inclus
TOI515	5.1.5	Toilette individuelle accessibilité universelle type			Inclus
TOI516	5.1.6	Toilette individuelle accessibilité universelle avec douche			Inclus

SECTEUR 6 : CONDITIONS SPÉCIALES - CONTEXTE*					175
No.	No.		mc / local	mc TOTAL	
FICHE : TABLEAU :					
	6.1.0	Bonification de l'auditorium en salle de spectacle	0	0	
COE336	6.1.2	Atelier de partenariat industrie/ communauté (CFER)	1	150	150
DEP133	6.1.3	Dépôt	1	25	25
	6.1.4	Installation sportive autre Précision :	0	0	
	6.1.5	Majoration pour besoins particuliers autres Précision :	0	0	

* Éléments spécifiques déterminés au programme de construction.

SOUS-TOTAL : SECTEURS 1 À 6 **21 341**

SECTEUR 7 : ESPACES TECHNIQUES					2141
No.	No.		Ratio ou mc / local	mc TOTAL	
FICHE : TABLEAU :					
7.1 MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ (S Total 1 à 6 x ratio)			21 341	0,075	1 601
TEC710	7.1.0	Salle mécanique et électrique	var.	var.	Inclus
TEC711	7.1.1	Local de génératrice et distribution électrique			Inclus
TEC712	7.1.2	Salle de télécom			Inclus
TEC713	7.1.3	Locaux satellites télécom			Inclus
TEC714	7.1.4	Local des serveurs			Inclus
TEC715	7.1.5	Locaux satellites pour panneaux électriques			Inclus
TEC716	7.1.6	Local d'entrée d'eau			Inclus
TEC717	7.1.7	Local entrée électrique			Inclus
TEC718	7.1.8	Local entrée géothermie			Inclus
7.2 LOCAUX TECHNIQUES AUTRES S-Total					540
TEC720	7.2.0	Réception et livraison (quai) Secteur alimentaire	1	25	25
TEC721	7.2.1	Dépôt général (manutention / transit quai)	1	60	60
TEC722	7.2.2	Réception et livraison (quai) Secteur technique	1	25	25
TEC723	7.2.3	Dépôt général (manutention / transit quai)	1	60	60
TEC724	7.2.4	Conciergerie principale	1	50	50
	7.2.5	Bureau concierge(s) / personnel de maintenance du bâtiment	2	10	Inclus 7.2.4
TEC726	7.2.6	Conciergerie satellite (local cuve)	10	5	50
TEC727	7.2.7	Atelier de maintenance du bâtiment	1	150	150
TEC728	7.2.8	Salle principale de tri et gestion des déchets (usage concierge)	1	50	50
DEP133	7.2.9	Dépôts divers autres (S Total 1 à 6 x ratio)	21 341	0,003	70

SOUS-TOTAL : SECTEURS 1 À 7 **23 482**

SECTEUR 8 : CIRCULATIONS, MURS ET CLOISONS*					7 279
No.	No.		Qté	Ratio	mc TOTAL
FICHE : TABLEAU :					
	8.1.0	Circulations intérieures (S Total 1 à 7 x ratio)	23 482	0,24	5 636
	8.1.1	Murs extérieurs et cloisons intérieures (S Total 1 à 7 x ratio)	23 482	0,07	1 644
	8.1.2	Ascenseur	1		
	8.1.3	Monte charge	1		

* Voir exigences fonctionnelles pour détails de calcul des superficies.

TOTAL MC À CONSTRUIRE * : SECTEURS 1 À 8 **30 761**

* Voir exigences fonctionnelles Chapitre 8 : Méthode de calculs des superficies description des inclusions Total mc à construire.

SECTEUR 9 : ESPACES EXTÉRIEURS*

No.

Qté / nombre de cases

TABLEAU :

9.1.0	Place publique		1
9.1.1	Infrastructure sportive extérieure		
9.1.2	Terrain sportif multisports / Soccer		1
9.1.3	Stationnement		
9.1.4	Automobiles	= Nbre total de personnel	220
9.1.5	Motocyclettes / mobylettes		45
9.1.6	Vélos (espace couvert)		110
9.1.7	Débarcadère automobiles		20
9.1.8	Débarcadère autobus		55
9.1.9	Espaces extérieurs autres		variable

* Données contextuelles variables à déterminer au programme de construction de chaque projet. Voir exigences fonctionnelles.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

21. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou

2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

1982, c. 30, a. 21.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;

2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;

3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;

4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

1982, c. 30, a. 33; 2006, c. 22, a. 20; 2018, c. 3, a. 1.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

38. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui en relève ou qu'il a fait à un autre organisme public, jusqu'à ce que la décision finale sur la matière faisant l'objet de l'avis ou de la recommandation ait été rendue publique par l'autorité compétente.

Il en est de même pour un ministre en ce qui concerne un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui relève de son autorité.

1982, c. 30, a. 38.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).